

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil onze, le quinze mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, maire de la commune.

Etaient présents:

DATE DI	<u> </u>	M. CHESNAIS-GIRARD Loïg
CONVOCATION		M. BÉGUÉ Guillaume
		M. BERTIN Laurent
9 mars 201	1	Mme BONHEURE Marie-Christine
		Mme BOURCIER Véronique
		Mme BOUVET Françoise
		Mme CLÉMENT Françoise
DATE D'AFFIC	HAGE	M. DEBAINS Jean-Michel
		M. DESBORDES Pierre-Jean
		M. DÉSILES Lucas
		Mme FRANCANNET Chantal
NOMBRE 1	DΕ	M. GRÉGOIRE Jean-Yves
CONSEILLERS		Mme GUEGUEN Danièle
		M. JOUSSEAUME Jean
EN EXERCICE	29	M. LAFERTÉ Louis
		Mme MOISAN Joëlle
PRESENTS	23	M. MORVAN Jean
		Mme OULED-SGHAÏER Anne-Laure
ABSENTS	1	Mme RABARDEL Pascale
		Melle RUCKERT Elsa
POUVOIRS	5	M. SAINTILAN Denis
		M. SALAÜN Ronan
VOTANTS	28	Mme THESSIER Maryvonne
		-

Pouvoirs:

M. CLÉRY Alain qui a donné son pouvoir à M. le Maire

Mme FINET Catherine qui a donné son pouvoir à SALAÜN R.

M. GENOUEL Jean qui a donné son pouvoir à GRÉGOIRE J.Y.

M. LIZÉ Michel qui a donné son pouvoir à JOUSSEAUME J.

Mme RANSONNETTE Marie-Pierre qui a donné son pouvoir à BOURCIER V.

Absente:

Mme FRESSIER PEREIRA Sandra

M. DÉSILES Lucas a été désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2011

Après avoir évoqué les évènements dramatiques qui affectent la sécurité nucléaire au Japon, Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux présents lors de la réunion du 28 janvier dernier à se prononcer sur la rédaction des délibérations de la précédente séance.

Suite à une remarque fait par Monsieur MORVAN, Monsieur le Maire précise que l'envoi des délibérations aux conseillers municipaux par voie électronique est conforme à la loi.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ADOPTE** la rédaction des délibérations de la séance du 28 janvier 2011.

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES -- ANNÉE 2011 -

Monsieur le Maire expose le rapport suivant :

« Conformément à l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présentation du projet de budget est précédée par l'organisation d'un débat sur les orientations générales du budget de l'exercice et sur les engagements pluriannuels envisagés. Ce débat doit intervenir dans un délai de deux mois précédant l'adoption du budget. Le rapport introductif au débat doit comprendre des éléments d'analyse prospective, des informations sur les principaux investissements prévus, le niveau d'endettement et son évolution ainsi que les perspectives d'évolution des taux d'imposition.

S'agissant d'un débat d'orientations, celui-ci ne se conclut sans vote.

Le contexte du budget 2011

Selon l'exposé des motifs du projet de loi de programmation des finances publiques pour la période 2011 - 2014, « si une partie des dispositions de la première LPFP a pu être mise en œuvre, au premier rang desquelles la programmation des dépenses de l'État, la trajectoire des comptes publics inscrite dans la loi de programmation du 9 février 2009 a été rendue caduque par la crise économique et financière, qui a conduit à une dégradation rapide et marquée des finances publiques.

Dès lors, la France se trouve aujourd'hui confrontée à des déséquilibres budgétaires importants en raison non seulement de la crise économique, mais aussi d'une situation de départ déjà fragilisée par trente années d'accumulation de déficits. »

Nous n'aurons pas ici le débat sur ce qu'il aurait fallu faire – trop facile – ou ce qu'il conviendrait de faire – c'est l'objet d'échéances électorales à venir.

Notons toutefois que le choix du Gouvernement a été de ponctionner dans les ressources des collectivités locales pour alléger le budget et le déficit de l'Etat. Ainsi le discours ambiant est de pointer les dépenses et investissements des collectivités locales alors que ces dernières sont structurellement, de par la loi, en situation d'équilibre.

Le budget communal : les recettes

Ainsi nous observons des conséquences directes de cette orientation : gel des dotations d'Etat vers les collectivités locales, réforme de la fiscalité locale qui réduit l'autonomie fiscale des collectivités locales...

Les dotations de l'Etat:

La loi de finances pour 2011 prévoit un gel des concours financiers de l'Etat vers les collectivités locales. La DGF n'évolue plus en fonction de l'inflation, alors que l'inflation suit une évolution en deçà de l'évolution du panier moyen du maire représentant l'ensemble des dépenses habituelles d'une commune. De plus les dotations de compensations incluses dans la dotation globale de fonctionnement sont réduites de 7,43 %.

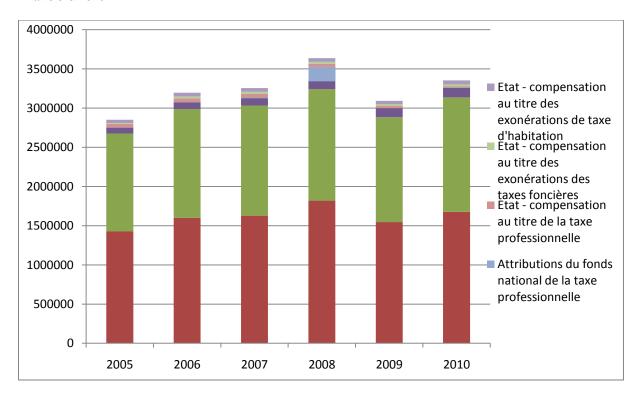
Le montant de la dotation forfaitaire comprend plusieurs parts :

- La dotation de base. L'indexation de la dotation de base en fonction de l'inflation est supprimée. Cependant et heureusement cette dotation poursuivra son évolution en fonction de la variation de la population.

- Dotation proportionnelle à la superficie : son montant sera identique à 2010 soit 21 453 €.
- Le complément de garantie : il est écrêté d'au maximum 6% pour les communes ayant un potentiel fiscal sensiblement supérieur au potentiel fiscal moyen par habitant.
- les dotations de compensations perçues au titre de la suppression de la part salaires de la TP et de la suppression de la compensation des baisses de la DCTP : même montant de base qu'en 2010 mais diminué du montant que la commune percevra par ailleurs au titre de la nouvelle taxe sur les surfaces commerciale (TASCom).

Au global, il est fort probable que la dotation forfaitaire soit en baisse par rapport à 2010.

La dotation de solidarité rurale (119 910 € en 2010) : il est probable qu'elle ne sera pas revalorisée pour Liffré, la majoration prévue par le Sénat étant réservée aux communes les moins favorisées financièrement.



Les recettes fiscales:

La compensation-relais mise en œuvre en 2010 suite à la réforme de la TP est supprimée et remplacée par un Fonds national et des dotations d'Etat qui auront pour but de ne pas entraîner de baisse de ressources fiscales en 2011. En principe, le montant des recettes fiscales attendues devrait être maintenu au niveau de celui de 2010, à savoir 3,9 M€.

Il n'en demeure pas moins que comme l'indique Alain Guengant, directeur de recherches au CNRS, le nouveau panier fiscal affectera la progression future des recettes des collectivités locales. Les recettes en provenance des entreprises industrielles seront amoindries au profit de celles des entreprises de service et les recettes en provenance des ménages verront leur poids et leur dynamique progresser sensiblement.

On assiste ainsi à un véritable transfert de fiscalité des entreprises vers les ménages. Ce mouvement va s'accélérer avec les évolutions des taux à venir sur les territoires et ne fera que s'accentuer en 2012 avec la mise en place de la péréquation des recettes intercommunales et communales. L'objectif de ressources du fonds de péréquation est fixié à 2 % des recettes fiscales des communes et EPCI en 2015 (cet objectif est graduel de 2012 à 2015, passant de 0,5 % à 2 %), avec comme collectivités contributrices les EPCI et

communes membres sur la base de leur potentiel fiscal. Cette péréquation qui était majoritairement réalisée par le versement de dotations de l'Etat (péréquation verticale) sera maintenant opérée horizontalement. Le prélèvement opéré au profit du fonds de péréquation engendrera un besoin de financement dans les communes concernées qui ne pourra s'exercer qu'au travers d'une augmentation de la fiscalité qui pèsera essentiellement sur les ménages.

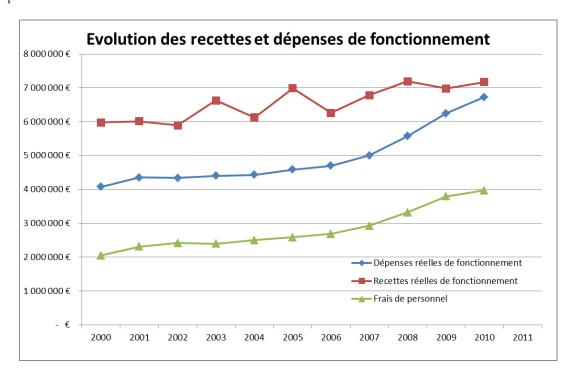
Encore une fois nous ne devrions pas enregistrer de baisse de nos recettes fiscales en 2011, les mécanismes d'ajustement jouant à plein cette année de transition.

La situation actuelle des finances communales

1. Les données brutes

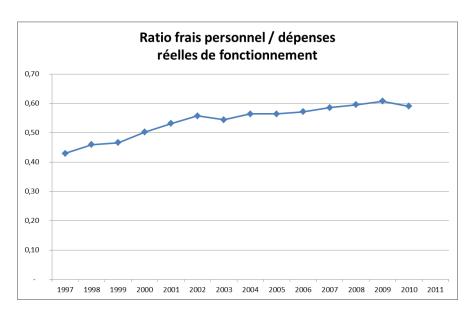
La situation fin 2010.

Le compte administratif qui sera présenté en commission dans les semaines à venir présentera une situation maîtrisée au niveau de l'évolution des dépenses, avec toutefois une variation des dépenses qui restent supérieures à la croissance de nos recettes.

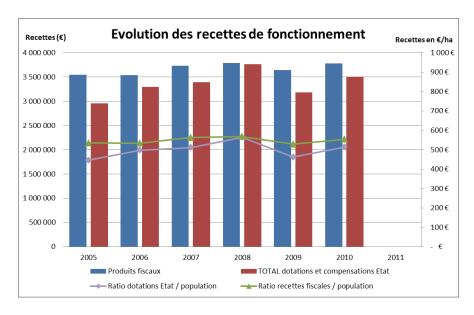


En 2010, les dépenses réelles de fonctionnement évoluent de 7,8 % par rapport à 2009, alors que les recettes réelles de fonctionnement n'augmentaient dans le même temps que de 2,7 %. Nous observons une stagnation de nos recettes de fonctionnement depuis 2008 alors même que nos dépenses de fonctionnement poursuivent leur croissance.

Notons que les frais de personnel qui représente 56,8 % des dépenses de fonctionnement croissent de 4,7 % en 2010. Nous avons stabilisé la croissance des dépenses de personnel sous le ratio des 0,60, ce qui nous fait revenir à la situation de 2007.



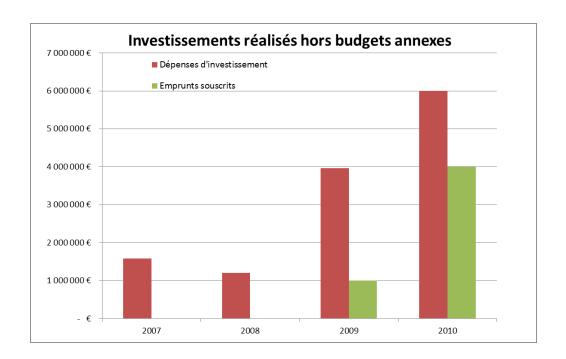
Nous observons clairement la baisse de nos recettes par habitant depuis 2008 alors que depuis cette date nous enregistrons en plus de la hausse « naturelle » des dépenses un accroissement des dépenses générées par le développement de la ville (quartier de la Guérinais, espace La Croisette, ouverture de la piscine tous les dimanches, hausse de la fréquentation des services périscolaires et de centre de loisirs, hausse de nos aides sociales...).



L'exercice 2010 devrait se clore avec un excédent de 1 729 543 € en fonctionnement et un déficit en investissement de 617 976 €. Compte tenu de la nécessité de combler ce déficit par une somme au moins équivalent en provenance de la section de fonctionnement, l'excédent repris au budget 2011 en section de fonctionnement sera de 1 111 567€.

Les dépenses de fonctionnement font l'objet d'une attention forte afin de contenir leur évolution malgré les hausses qui s'imposent à nous : évolution de carrière des agents, hausse de l'énergie et des matières premières, évolution des normes qui engendrent contrôles et personnels supplémentaires sur certains équipements. Il convient toutefois d'anticiper l'ouverture de nouveaux bâtiments qui généreront de nouveaux coûts de fonctionnement.

A ce propos, concernant le budget d'investissement, l'année 2010 a été une année de chantiers importants, aboutissements de nombreuses années de débats et de réflexions : Annexe (1 M \mathfrak{C}), la salle Paul-Davené (3,5 M \mathfrak{C}) et l'espace la Croisette (400 K \mathfrak{C}).



Ces chantiers seront terminés sur l'année 2011, générant de fait une inscription budgétaire de plus de 1,5 M€, hors nouveaux projets.

2. Nos bases de fiscalité:

Les recettes fiscales qui représentaient l'an passé plus de 3,9 M€ seront composées des éléments suivants :

- la taxe d'habitation: les communes continueront non seulement à percevoir la TH qu'elles percevaient jusqu'en 2010, mais aussi, à compter de 2011, la TH aujourd'hui perçue par le département et une partie des frais de gestion aujourd'hui prélevés par l'État (3,4 points sur les 4,4 points de frais actuels);
- la taxe foncière sur les propriétés bâties : les communes continueront à percevoir la TFPB qu'elles percevaient jusqu'en 2010 ;
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties: les communes continueront non seulement à percevoir la TFPNB qu'elles percevaient jusqu'en 2010, mais elles percevront également, à compter de 2011, la TFPNB aujourd'hui perçue par le département et la région ainsi qu'une partie des frais de gestion aujourd'hui prélevés par l'État (5 points sur les 8 points de frais actuels);
- la contribution économique territoriale composée comme suit :
 - o la totalité de la nouvelle cotisation foncière des entreprises, à laquelle s'ajoutent une fraction des frais de gestion aujourd'hui perçus par l'État sur la TP (5 points sur les 8 points de frais actuels) et le produit de la cotisation nationale de péréquation;
 - o une part de la CVAE : 26,5% de la nouvelle cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises situées sur son territoire ;
- la taxe sur les surfaces commerciales dont le produit sera toutefois retiré de la dotation de compensation dans la DGF
- une fraction de certaines composantes de la nouvelle imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) pour la dernière année. Cette recette sera perçue à compter de 2012 par la communauté de communes du Pays de Liffré

Pour éviter les baisses de ressources fiscales, un fonds de compensation, pour chaque niveau de collectivité, appelé « Fonds national de garantie individuelle des ressources » (FNGIR), sera mis en place pour redistribuer aux collectivités « déficitaires » les gains des collectivités « excédentaires ». L'attribution des dotations de l'Etat et des ressources du FNGIR garantiront à chaque collectivité territoriale le maintien de ses ressources à leur niveau constaté en 2010. Ainsi, aucune perte de ressources ne devrait être constatée par les collectivités territoriales en 2011. Au-delà de 2011, les nouveaux impôts connaîtront leurs évolutions respectives.

Evolution de nos bases fiscales :

	2007	2008	2009	2010
Т.Н.	6 535 827	6 859 000	7 368 000	7 545 000
F.B.	6 871 724	7 431 000	7 670 000	8 026 000
F.N.B.	190 425	196 600	195 100	198 200
T.P.	21 318 115	21 606 000	19 811 000	
CFE				4 512 219

Nous n'avons pas de connaissance précise des bases fiscales pour 2011. La seule certitude est que la commune ne devrait pas subir de baisse en euros courants de ses recettes fiscales. Nous attendons les données afin de pouvoir estimer précisément les choses.

Pour information voici ci-dessous un tableau issu d'un magazine local présentant les taux appliqués dans des communes du Pays de Rennes.

Communes	Valeur locative moyenne	Taux communaux sur la taxe d'habitation 2010	TH moyenne part communale 2010	Taux communaux sur la taxe d'habitation 2008	Hausse 2008 - 2010	Taux communaux sur le foncier 2010	Foncier bâti moyen part communale 2010	Taux communaux sur le foncier 2008	Hausse 2008 - 2010
Saint-Grégoire	3 971	16,82%	667,92€	16,39%	3,89%	16,58%	329,20€	15,96%	3,88%
Le Rheu*	3 244	19,40%	629,34€	18,28%	6,13%	20,10%	326,02€	18,28%	9,96%
Thorigné Fouillard	3 633	17,06%	619,79€	16,23%	5,11%	18,85%	342,41€	17,43%	8,15%
Acigné*	3 186	17,71%	564,24€	17,10%	3,03%	17,71%	282,12€	17,90%	3,03%
Melesse*	3 201	17,20%	550,57€	16,53%	4,05%	17,44%	279,13€	16,68%	4,56%
Bruz	3 184	17,11%	544,78€	16,61%	3,01%	18,31%	291,50€	17,11%	7,01%
Betton*	3 144	17,30%	543,91€	17,30%	0,00%	19,00%	298,68€	19,00%	0,00%
Rennes	2 459	21,99%	540,73€	20,43%	7,10%	25,76%	316,72€	23,45%	9,85%
Saint-Jacques de la Lande	2 648	19,97%	528,81€	19,97%	0,00%	19,97%	264,40€	19,97%	0,00%
Saint-Sulpice-la-Forêt*	2 894	17,70%	512,24€	17,70%	0,00%	16,70%	241,65€	15,52%	7,60%
Mordelles*	3 256	15,55%	506,31€	14,55%	8,59%	16,10%	262,11€	14,57%	10,50%
Bain de Bretagne	2 691	17,71%	476,58€	17,02%	0,88%	22,93%	308,52€	22,04%	4,03%
Chateaugiron	2 834	16,66%	472,14€	16,25%	2,52%	19,49%	276,17€	19,01%	2,52%
Chantepie	3 358	14,02%	470,79€	13,02%	7,68%	16,15%	271,16€	15,00%	7,67%
Noyal-sur-Vilaine*	3 107	13,96%	433,74€	13,96%	0,00%	15,85%	246,23€	15,85%	0,00%
Cesson-Sévigné	4 000	10,30%	412,00€	9,25%	10,20%	11,50%	230,00€	8,86%	29,80%
Saint-Aubin-d'Aubigné*	2 394	16,50%	395,01€	16,50%	0,00%	17,50%	209,48€	17,10%	2,34%
Saint-Aubin-du-Cormier	2 183	16,80%	366,74€	14,47%	13,90%	20,57%	224,52€	17,72%	19,59%
Liffré	3 077	8,46%	260,31€	8,46%	0,00%	9,38%	144,31 €	9,38%	0,00%

*communes ayant voté un abattement fiscal allant de 5 % à 15 % sur la valeur locative

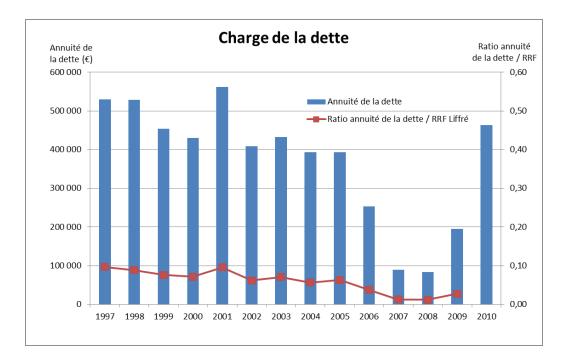
Source : Mensuel de Rennes - Décembre 2010

3. les ratios financiers

Après une période de désendettement sur les années 2001 – 2007 nous enregistrons un nouveau programme d'investissements forts qui nécessitent de nouveaux emprunts.

Nous avons souscrit en 2009 un emprunt d'un million d'euros pour financer nos investissements et courant 2010 deux emprunts ont été souscrits pour 4 millions d'euros soit un total d'encours actuel de 5 016 179 €.

Le ratio de charge de la dette se calcule en divisant l'annuité de la dette par les recettes réelles de fonctionnement.



Nous enregistrons naturellement une remontée de l'annuité de la dette et du ratio correspondant.

Le ratio encours de la dette 2011 sur recettes fiscales 2011 (avant décision en matière de taux) fait apparaître un ratio de 1,33 soit 16 mois d'endettement.

Notre niveau d'endettement au regard de nos recettes reste faible au regard de la moyenne des communes de même strate et nous laisse ainsi une capacité d'endettement pour nos investissements à venir.

Les orientations budgétaires 2011

2011 sera une année de transition pour le système fiscal qui alimente le budget des collectivités. Nous sommes aujourd'hui dans une grande incertitude quand à nos recettes et à la capacité de cette assemblée pour fixer à l'avenir les taux d'imposition d'une grande partie de nos recettes.

Nous ne pourrons intervenir que sur les 3 « anciennes taxes » que sont la taxe d'habitation, le foncier bâti et le foncier non-bâti. A cela s'ajoutera un taux concernant le nouvel impôt que sera la Cotisation Foncière des Entreprise, une des deux constituantes de la nouvelle Contribution Economique Territoriale correspondant à la part « foncière » de l'ancienne TP.

Le reste de nos recettes proviendra de la redistribution d'une partie de la nouvelle imposition sur la valeur ajoutée dont nous ne connaissons pas exactement les critères de redistribution et dont l'évolution du taux sera décidée par l'Assemblée nationale.

Dans ce contexte il convient de poursuivre les programmes voulus par l'Assemblée communale et, dès à présent, d'adapter nos projets futurs à cette nouvelle incertitude.

Les dépenses

En investissement:

Les priorités les plus fortes de 2011 :

1°) financer les opérations commencées en 2010 :

Les reports à nouveau sont particulièrement élevés cette année de par le nombre de programmes en cours :

- l'Annexe: montant restant engagé: près de 169 000 €. Le nouvel équipement comprend des salles d'activités et une salle de répétition de musique avec entrée indépendante.
 Il offre des solutions nouvelles pour les activités du pôle jeunesse en direction des adolescents et, en semaine, pour le développement de la garderie du soir.
- l'espace Paul Davené: restent engagés 294 000 € auxquels s'ajoutent les aménagements extérieurs et les équipements intérieurs (environ 700 000 €).
- immeuble Le Kanata : restent engagés 74 600 € auxquels s'ajoute le mobilier de la salle de convivialité
- terminer les travaux de la liaison piétonne/cycles entre Beaugé et la Croix de la Mission, y compris l'éclairage de ce tronçon : 99 500 €
- travaux de voirie 2010 : 149 000 €
- les travaux d'effacement de réseaux aériens : 38 000 €

Le montant des travaux restant à réaliser se chiffre à 1 165 848 €.

2°) réaliser des investissements nouveaux

Nouveaux programmes d'habitat :

Le logement est une priorité absolue. Après deux années où plus de 100 logements ont été autorisés, 2011 enregistrera les premières livraisons avec le Kanata, la tranche 6 de la ZAC et les logements Habitat 35 de La Guérinais.

Les efforts doivent se poursuivre. Ainsi le dossier de création de la ZAC de l'Ariançon devrait être approuvé rapidement pour un dossier de réalisation approuvé à l'automne. Les premières acquisitions foncières devraient avoir lieu en 2011. Elles seront supportées par le budget communal avant ensuite de les isoler dans un budget annexe. Comme cela a été évoqué lors des réunions de la commission la complexité du dossier de par son emplacement (entre l'A 84 et la rue de Rennes) et sa taille font que les premières constructions ne seront possibles qu'à la fin du mandat.

Aussi un nouveau programme est envisagé dans le prolongement de La Guérinais, entre la route d'Acigné et la rue de la Cornillère. Ce programme comprendra outre des logements publics une part de logements en collectif afin de répondre à la demande et à l'exigence de préservation des espaces naturels.

Pour préparer les futures opérations d'aménagement, il est nécessaire de poursuivre les acquisitions de terrains dans les zones 1AU et 2AU. Cela nous permettra de ne pas subir d'interruption dans l'urbanisation à terme et d'anticiper sur des projets qui vivront bien entendu au-delà de notre mandat.

Enfin, comme cela a été amorcé en 2010, nous envisageons de saisir les opportunités d'acquisition en centre-ville pour pouvoir poursuivre l'amorçage du renouvellement de la ville sur elle-même.

Infrastructures et équipements publics :

Le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de la future cuisine centrale sera signé cette année.

Nous poursuivrons le programme de remplacement progressif de notre éclairage public pour bénéficier des dernières techniques permettant de réduire la consommation énergétique.

Même si ce dossier n'impacte pas directement le budget général il convient de rappeler l'avancée du dossier de notre station d'épuration qui permettra de poursuivre l'accueil de population tout en respectant strictement les normes de rejet. Il sera nécessaire de mesurer l'impact positif sur ce budget annexe d'une hausse de la taxe de raccordement à l'égout pour les maisons individuelles au regard de la contribution que doivent nécessairement apporter les nouveaux arrivants à l'investissement rendu nécessaire par l'arrivée de nouveaux habitants. Rappelons qu'un assainissement individuel représente un investissement largement supérieur au coût de la taxe actuelle, qui est elle-même marginale par rapport au coût d'une maison individuelle. Enfin, il est normal de ne pas faire porter sur l'ensemble des abonnés la totalité du nouvel investissement et donc, par cette taxe de raccordement, de limiter la hausse de l'abonnement à l'assainissement collectif pour tous – y compris pour les nouveaux abonnés.

Commerce, emploi, vie économique :

La requalification de la zone d'activités de Beaugée sera entamée sur l'année. Une réunion de concertation avec les entreprises s'est déroulée début 2011.

Nous poursuivons par ailleurs notre soutien au développement du commerce de proximité par l'acquisition d'une cellule commerciale au rez-de-chaussée de l'immeuble Le Kanata. Ce local sera loué afin de permettre l'installation d'un nouveau commerce.

Devant les demandes régulières de location de locaux relais nous envisagerons d'engager un nouveau programme afin de compléter l'offre actuelle.

Le Parc de Sévailles sera en phase d'étude tout au long de l'année, en partenariat avec le Pays de Liffré, afin de poursuivre l'accueil d'entreprises sur notre territoire.

Déplacements :

- poursuivre le rythme au niveau de l'entretien du réseau routier (400 000 €)
- aménagement de La Villeneuve suite aux réunions de concertation conduites en 2010

En fonctionnement:

D'ores et déjà nous savons que certains postes de dépenses augmenteront : le prix des denrées alimentaires, le prix du fioul, des carburants et des vêtements de travail...

L'entretien des 29 000 m² de bâtiments communaux ne laisse guère de place à des économies mais incite au contraire à investir dans des travaux permettant de réduire les consommations d'énergie. Nous nous aiderons pour cela du diagnostic énergétique de nos bâtiments pour fixer les priorités.

Le choix qui est le nôtre est de développer en interne toutes les capacités qui nous permettent de faire fonctionner nos services et d'entretenir le patrimoine communal.

Pour cela les moyens des services continueront à être actualisés et à progresser pour répondre toujours mieux en termes de service à nos concitoyens.

Evolution des effectifs de la ville de Liffré

	2009	2010
Titulaires et stagiaires	96,65	98,74
Contractuels indiciaires	13,94	14,77
Contractuels permanents	6,73	6,16
Apprenti		0,21
Contrats aidés		0,65
Vacataires horaires (Vins d'honneur – recensement)	0,09	0,13
V acataires ALSH	2,54	1,92
Contractuels + vacataires	23,3	23,84
TOTAL ETP	119,95	122,58

Les frais de personnel ont augmenté de 4,50 % en 2010, passant de 3 792 K€ en 2009 à 3 971 K€. Notons que la hausse naturelle de ce poste – hors création de poste – représente environ 2,7 % par an.

Durant l'année 2011, deux agents travaillant à la mairie partiront à la retraite et ils seront remplacés à l'occasion d'une réorganisation interne n'entraînant pas de création de charges nouvelles tout en permettant d'accroître les moyens d'intervention de la commune :

- Un des postes sera remplacé par un mi-temps consacré au CCAS où la charge de travail s'est accrue de manière substantielle comme l'indique le rapport d'activités pour 2010.
- L'autre poste par le jeu de remplacements internes sera occupé par un chargé de mission spécialisé plus particulièrement dans les affaires foncières.

Le service Urbanisme-aménagement sera restructuré pour être en mesure de créer des lotissements communaux afin d'accroître l'offre foncière au meilleur prix pour les futurs acheteurs et de permettre par ailleurs d'ouvrir des perspectives financières pour le budget communal.

Afin d'améliorer la lecture des budgets annexes tels que l'eau ou l'assainissement, il vous sera proposé de transférer les charges de personnel du service technique utilisés pour ces services vers les budgets annexes. Il s'agit plus précisément des frais de personnel concernant le chargé de mission eau et Assainissement et une part de la rémunération du directeur des services techniques et de son assistante. Cette décision permet d'obtenir une visibilité plus importante et une connaissance du juste coût des différents services au travers des budgets annexes.

Concernant les dépenses 2011, nous prolongeons la tendance constatée 2010 en y ajoutant la charge financière correspondant aux emprunts souscrits courant 2010 et à ce que nous aurons à souscrire en 2011 pour financer nos investissements.

Au-delà de l'évolution des carrières des agents, il convient de prévoir le renfort des services techniques pour accompagner la croissance des quartiers (ZAC T6 et Guérinais) et l'ouverture de nouveaux équipements.

Le budget en construction prévoit de recruter au cours de l'année deux agents supplémentaires pour renforcer l'équipe bâtiments et l'équipe espaces verts.

Pour l'entretien de l'Annexe, de la salle Paul Davené et des locaux du Kanata, des heures d'agent d'entretien devront être assurées. Celles-ci seront fixées ultérieurement.

Ainsi les dépenses réelles de fonctionnement pourraient s'établir à environ 8,4 M€.

De fait l'épargne brute, permettant le financement de nos investissements en réduisant l'endettement, se réduirait encore.

Il convient d'anticiper et de préparer l'avenir en veillant à contenir la croissance de nos dépenses dans tous les domaines, tout en conservant à l'esprit nos objectifs politiques en termes de qualité du service public.

Le soutien au monde associatif, au-delà des équipements mis à disposition, sera maintenu. Il ne sera toutefois pas possible d'assumer encore une hausse du niveau de subvention, malgré les fortes demandes – compréhensibles - des associations locales.

Il sera nécessaire de poursuivre la recherche d'économie dans tous les secteurs d'activité de la ville. Chacun, élu comme agent, étant invité à participer à cet effort collectif.

Comment financer ces dépenses nouvelles ?

Les charges d'emprunt liées aux 5 millions d'euros empruntés en 2009 et en 2010 se chiffrent à 415 264 €.

Si la hausse des dépenses courantes et des dépenses de personnel sont contenues à 3% en 2011, cela représentera tout de même 200 000 € à financer en plus par rapport à 2010.

A cela s'ajoutera automatiquement le financement des investissements par de nouveaux emprunts, générant là aussi des charges pour le remboursement du capital et des intérêts.

Les marges de manœuvre sont réduites : augmenter la participation demandée aux familles pour les services générant une facturation, augmenter les tarifs d'entrée à la piscine, aux spectacles ? Privatiser certains services pour enregistrer des économies à court terme ? Réduire les aides sociales en forte hausse dans le contexte que l'on connait ?

Nous ne pouvons raisonnablement pas suivre ces options qui seraient le démarrage d'un cercle vicieux conduisant à terme à un recul du service public et à une dégradation de la qualité de vie de nos habitants.

Nous continuons à penser que les services publics locaux doivent être gérés de manière économe, par des élus présents et responsables qui répondent au quotidien de leurs actes devant les citoyens.

Force est de constater que nous ne pourrons poursuivre nos actions qu'avec l'enregistrement de recettes nouvelles dont une part sera issue non plus de l'évolution de nos seules bases fiscales mais d'une action conjuguée sur les bases et les taux. En effet jusqu'à présent et grâce à un travail constant pour accueillir de nouvelles entreprises nous avons pu compter sur un dynamisme de nos bases fiscales permettant de financer la croissance de nos dépenses sans toucher à nos taux. Ce dynamisme est aujourd'hui en grande partie amputé suite à la réforme de la fiscalité des entreprises.

Notons que ce travail de longue haleine nous permet aujourd'hui d'afficher une certaine sérénité dans contexte complexe et incertain.

Nous pouvons ainsi aujourd'hui présenter un rapport équipement et services sur fiscalité très avantageux pour une commune de notre taille. Et, même si la comparaison de notre imposition vis-à-vis des communes voisines n'est pas un argument à lui seul, nous notons que cette situation nous permet toutefois d'envisager si nécessaire une légère évolution de notre fiscalité.

Aussi la préparation du budget s'effectue actuellement sur la base d'une augmentation des recettes fiscales pour compenser d'une part la diminution de la DGF, l'augmentation des dépenses courantes, d'amortissement des biens nouveaux et le paiement des charges financières.

Il conviendra de définir précisément le taux d'effort nécessaire et de poursuivre bien entendu la comparaison avec les communes de même strate qui existent autour de Rennes ».

Au cours du débat, Madame MOISAN et Monsieur MORVAN font part de leur regret que les orientations budgétaires ne soulignent pas suffisamment une stratégie politique en faveur du développement durable. Il est regretté qu'il ne soit pas proposé une exonération de 50 % voire de 100 % de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour les constructions faisant l'objet de travaux d'économie d'énergie.

Divers élus de la majorité répondent que la commune est engagée dans une démarche de développement durable qui inclut à la fois les aspects écologiques, économiques et sociaux, que par ailleurs l'exonération fiscale proposée ne profiterait qu'aux ménages les plus aisés. Il est souligné également que développement durable ou pas, les choix de politique fiscale ne peuvent être éludés.

Au souhait exprimé par Madame MOISAN de faire un travail de fond sur une politique de développement durable à long terme, il est répondu que les commissions sont le lieu naturel d'expression des conseillers minoritaires et que ceux-ci peuvent évoquer toute question même non inscrite à l'ordre du jour. De la même manière, la parole est libre dans les commissions Agenda 21.

Après avoir dressé une liste des actions menées par la commune en faveur du développement durable, Monsieur le Maire conclut le débat en faisant part de sa déception sur le manque de propositions de la part de la minorité du Conseil Municipal.

ADMISSION EN NON-VALEUR

Madame BOURCIER, adjointe chargée des affaires financières, informe le Conseil Municipal qu'à la demande du receveur municipal, il est demandé d'admettre en non-valeur les titres de recette n° 46, 58, 59, 60 de l'exercice 2007, 40, 45, 46, 47 et 57 de l'exercice 2008 correspondant à des présences au CLSH. Le montant de ces titres de recette s'élève à 289,04 €. La personne débitrice a fait l'objet d'une procédure de redressement personnel le 12 janvier 2010 qui s'est terminée par une décision de clôture pour insuffisance d'actif le 10 janvier 2011.

La dépense sera inscrite à l'article 654 du budget communal.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal de se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOPTE la proposition du rapporteur.

PARC D'ACTIVITES DE BEAUGE 2 - Cession d'un terrain à la société HERY CONSTRUCTIONS -

Monsieur BÉGUÉ, adjoint à l'économie, informe l'assemblée communale que Monsieur Gérald HERY, gérant de la société HERY Constructions, a sollicité la commune en vue de l'acquisition d'un terrain dans le Parc d'activités de Beaugé 2.

Cette entreprise de 14 salariés est installée depuis le 1^{er} octobre 2006 dans un des ateliers relais situés dans ce même parc d'activités. Elle a pour activités : gros œuvre et second œuvre dans le bâtiment, clôtures, espaces verts, constructions immobilières, maîtrise d'ouvrage.

Le terrain retenu, cadastré section AC n°141p pour une superficie d'environ 5 000 m², est situé rue François ARAGO et est contigu à l'entreprise dénommée « Centre Auto Liffréen ». La superficie exacte sera déterminée après intervention du géomètre.

La dite société souhaite y construire ses locaux : bureaux de 70 m² et atelier de 250 ² ; ainsi que 2 bureaux à louer d'une superficie de 50m² et 200m².

Le prix de cession au mètre carré est de 9,91 € H.T. auxquels s'ajoute une T.V.A. au taux de 19,6 %. Monsieur HERY constituera une Société Civile Immobilière à l'effet d'acquérir le terrain. La commission urbanisme, économie, espaces verts, voirie et bâtiments réunie le 21 janvier 2011 a émis un avis favorable.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, et vu l'avis de France Domaines n°11-152z0170 du 1^{er} février 2011 :

- **DÉCIDE** la cession de la parcelle cadastrée section AC n° 141p pour une superficie d'environ 5 000 m² au profit de la société HERY Constructions ou de la société civile immobilière qu'elle constituera à l'effet d'acquérir le terrain au prix de 9.91 €HT du m²,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à cette cession : compromis, acte définitif, document d'arpentage, etc.

PARC D'ACTIVITES DE BEAUGE 2 - Cession d'un terrain à la société CORETEC -

Monsieur BÉGUÉ, adjoint à l'économie, rappelle que la société CORECTEC s'est installée dès sa création en 2002 dans les locaux relais du 24 rue La Fontaine (atelier et bureau). Puis, en septembre 2008, cette société a fait l'acquisition d'un terrain (2743 m²) dans le parc d'activités de Beaugé 2 et s'est donc installée dans ses propres locaux en 2009.

Les activités de cette entreprise sont les suivantes : Etude, réalisation et maintenance de tous systèmes mécaniques, électromécaniques et auto, conception réalisation, assemblage et montage.

Elle emploie actuellement 23 salariés.

Son entreprise étant en plein développement, son gérant, Monsieur LECORRE, a un besoin urgent d'agrandir ses ateliers et a donc sollicité la commune en vue d'acquérir un nouveau terrain. Il recherche une surface d'au moins 5 000 m².

Il a été proposé à Monsieur LECORRE un terrain situé rue Gille de Roberval, à gauche de la réserve d'eau.

Après études de faisabilité, ce dernier a précisé que la nature de ce terrain obligeait à des terrassements supplémentaires induisant un surcoût de construction. Nous lui avons indiqué néanmoins que nous n'avons plus d'autre grande superficie à vendre.

Considérant que par le passé des entreprises avaient refusé ce terrain pour des motifs identiques et qu'il faut achever la commercialisation de cette zone, il a été proposé à Monsieur LECORRE, sous réserve de l'approbation du conseil municipal, de lui céder la totalité de la superficie existante entre la réserve d'eau et la société AUTOREC (environ 6 830 m²) au prix de 7 €HT le mètre carré. Ce dernier accepterait une telle proposition. La superficie exacte sera déterminée après intervention du géomètre.

C'est la SCI CORETIM qui acquerrait le terrain, comme pour le premier terrain de la rue Clément ADER La commission urbanisme, économie, espaces verts, voirie et bâtiments réunie le 24 février 2011 a émis un avis favorable

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité et vu l'avis de France Domaines n°11-152z0170 du 1er février 2011 :

- **DÉCIDE** la cession des parcelles cadastrées section AC n° 179 et 180p pour une superficie d'environ 6830 m² au profit de la société civile immobilière CORETIM,
- **PASSE**, considérant la nature du terrain et le fait qu'il nous faut achever la commercialisation de cette zone, **OUTRE** l'avis de France Domaines fixe à 7 € H.T. le prix du mètre carré au quel s'ajoute une T.V.A. au taux de 19,6%,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à cette cession : compromis, acte définitif, document d'arpentage, etc.

PROTECTION D'OBJETS MOBILIERS AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES

- Eglise Paroissiale Saint-Michel -

Monsieur BÉGUÉ, adjoint à l'urbanisme, expose le rapport suivant :

« Un récolement des objets mobiliers protégés au tire des Monuments historiques de l'église paroissiale Saint Michel a été effectué le 11 octobre 2010.

La préfecture nous informe que, lors de sa séance en date du 7 décembre 2010, la Commission départementale des objets mobiliers a émis un avis favorable à l'inscription d'un objet et au classement au titre des monuments historiques de deux objets.

La décision d'inscription relève de la compétence du préfet du département et la décision de classement de la compétence du Ministre de la culture.

Par arrêté en date du 4 février 2011, le préfet d'Ille-et-Vilaine a décidé l'inscription au titre des monuments historiques de l'objet suivant situé dans l'église paroissiale Saint Michel:

- Statue de Saint-Michel terrassant le dragon située dans la nef sur le pilier sud près du chœur.

<u>S'agissant de classement au titre des monuments historiques</u>, il ne peut se faire sans l'accord préalable du propriétaire et donc en l'espèce de la commune. Les objets situés dans l'église paroissiale Saint-Michel sont les suivants :

- Calice de style rocaille avec croix et vigne en argent doré et fonte
- Ensemble de coffret en bois et de trois réserves aux saintes huiles en étain gravé.

La commission urbanisme, économie, espaces verts, voirie et bâtiments réunie le 24 février 2011 a émis un avis favorable.

Conformément à l'article L. 622-3 du code du patrimoine, il est proposé au conseil municipal d'accepter le classement au titre des monuments historiques des deux objets précités.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOPTE la proposition du rapporteur.

TRAVAUX POUR L'EXTENSION DE LA STATION D'EPURATION - AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION -

Monsieur le Maire, expose le rapport suivant :

1. « Rappel concernant les dimensionnements et contraintes

Le bureau d'études SCE a été mandaté afin de réaliser les études et le suivi des travaux d'extension de la station d'épuration des eaux usées.

La première phase de leur travail a consisté à établir un bilan de la situation actuelle ainsi qu'à proposer les bases d'un dimensionnement et les contraintes relatives à l'extension de la station d'épuration.

a) Capacité actuelle de la station

- 9 700 équivalent-habitant (eh),
- 1 170 m³/j de charge hydraulique,
- Un débit de pointe : 140 m³/h.

b) Etat actuel

L'analyse a été réalisée à partir des données de l'auto-surveillance de 2006 à juillet 2009 et complétée par une campagne de mesures :

- 13 659 eh par rapport à la Demande Biologique en Oxygène en 5 jours (DBO5),
- Un débit moyen en temps sec nappe basse de 1 390 m³/j,
- Un débit moyen en temps sec nappe haute de 1 986 m³/j,
- Un débit moyen en temps de pluie de 2 786 m³/j.

c) Etat futur

L'analyse a été réalisée à partir de l'évolution démographique et du développement économique prévu dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU). Les besoins ont également intégré le gisement des matières de vidanges produites par les installations d'assainissement autonomes sur le territoire du Pays de Liffré.

Il ressort de cette analyse, à une échéance de 2030 :

- 18 500 eh par rapport à la DBO5,
- Un débit moyen en temps sec nappe basse de 2 010 m³/j,
- Un débit moyen en temps sec nappe haute de 2 500 m³/j,
- Un débit moyen en temps de pluie de 3 070 m³/j,
- Un débit de pointe régulé de 175 m³/h en entrée station et un débit de pointe avant déversement de 350 m³/h. La différence entre les deux étant stockée dans un bassin tampon.

L'ensemble des éléments cités ci-dessus a été approuvé par délibération n°10.163 en date du 8 juillet 2010.

2. Rappel concernant la passation d'un marché de conception-réalisation

Par délibération n°10.164 en date du 8 juillet 2010, il a été décidé de retenir la procédure adaptée en vue de la conclusion d'un marché de conception-réalisation pour l'extension de la station d'épuration.

Ce choix a été guidé par les motifs liés à la destination de l'ouvrage (respect de la capacité de traitement et des performances exigées) et à sa mise en œuvre (emprise disponible réduite, réutilisation d'ouvrages existants et continuité de services), ainsi que d'assurer la mise en concurrence des constructeurs.

3. Rappel concernant le dossier d'étude d'impact et l'enquête publique

Un dossier de demande d'autorisation au titre du code de l'environnement valant étude d'impact a été transmis en préfecture en juillet 2010 complété par un additif envoyé en novembre 2010.

Pour rappel, le dossier d'étude d'impact a été validé par délibération n°10.165 en date du 8 juillet 2010.

Un courrier de décembre 2010 nous a informés que le dossier étant complet et régulier, la procédure d'enquête publique pouvait être engagée.

Par délibération n°11.015 du 28 janvier 2011, notre assemblée a été informée que la procédure d'enquête publique se déroulerait du 14 février au 17 mars 2011 inclus. Elle sera prolongée jusqu'au 1er avril 2011.

4. Avis sur la demande d'autorisation au titre du code de l'environnement

Par délibération n°10.165 du 8 juillet 2010, notre assemblée a adopté :

- le lancement de la procédure d'enquête publique au titre du code de l'environnement concernant le projet d'extension de la station d'épuration,
- le dossier d'étude d'impact correspondant au dossier de demande d'autorisation au titre du code de l'environnement.

Conformément à l'article 7 de l'arrêté portant ouverture de l'enquête publique qui sollicite l'avis du conseil municipal sur la demande d'autorisation et dans la suite logique de l'ensemble des procédures engagées dans le cadre de ce dossier d'importance, il est proposé au Conseil Municipal de donner un avis favorable quant à la demande d'autorisation au titre du code de l'environnement pour l'extension de la station d'épuration de la Ville de Liffré ».

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DONNE UN AVIS FAVORABLE** sur la demande d'autorisation au titre du code de l'environnement pour l'extension de la station d'épuration.

FACTURATION DE FRAIS DE « POT DE DEPART A LA RETRAITE » AU C.I.A.S. DU PAYS DE LIFFRE

Madame BOURCIER, adjointe aux finances, expose le rapport suivant :

« Le C.I.A.S. du pays de Liffré a organisé le 20 décembre 2010 une petite cérémonie pour le départ à la retraite de Mme Annie VIVIER, coordinatrice du service Animation des personnes âgées du C.I.A.S. du Pays de Liffré.

Les boissons ont été livrées par les services communaux. En conséquence, il est proposé de facturer au C.I.A.S. une somme de 67,39 € correspondant à la fourniture des jus d'orange, mousseux et cidre ».

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOPTE la proposition du rapporteur.

MODIFICATION DES STATUTS DU SICTOM DES FORÊTS - TRANSFERT DU SIÈGE -

Monsieur le Maire, informe l'assemblée communale que par courrier reçu le 9 février 2011, le Président du SICTOM des Forêts a informé que lors de sa séance du 12 janvier dernier, le comité du syndicat a décidé à l'unanimité de vendre le bâtiment situé 31 rue la Fontaine à la S.C.I. PLF dans lequel il avait son siège et de transférer le siège du syndicat au 2 rue Gilles de Roberval.

L'acte de vente au profit de la S.C.I. PLF a été signé le 31 janvier 2011.

L'avis des communes adhérentes est sollicité conformément à l'article L.5211-20 du C.G.C.T.

Il est proposé d'émettre un avis favorable sur cette modification de l'article 2 des statuts concernant l'emplacement du siège du syndicat.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ÉMET UN AVIS FAVORABLE** à la modification de l'article 2 des statuts concernant le siège du syndicat.

CRÉATION D'UNE BOUCLE VÉLO LOCALE EMPRUNTANT UN ITINÉRAIRE DU PLAN VÉLO DÉPARTEMENTAL

- Demande de prise en charge par le Conseil Général d'Ille et Vilaine -

Monsieur GRÉGOIRE, adjoint à la voirie et aux espaces verts, informe l'assemblée communale que le Pays Touristique de Rennes a lancé en 2009 – 2010 une réflexion sur la mise en place de boucles vélo locales à vocation familiale et touristique s'appuyant sur des itinéraires du plan vélo départemental afin de densifier le réseau d'itinéraires et le rendre homogène en adoptant les mêmes objectifs touristiques et critères techniques et afin de mobiliser des financements du Conseil Général.

Les objectifs du Pays Touristiques de Rennes et des collectivités associées au projet sont de :

- → Répondre à la demande touristique croissante pour des déplacements doux et sécurisés (excursionnistes, en séjours, itinérants)
- → Permettre la découverte des atouts touristiques du Pays de Rennes
- → Augmenter les retombées économiques pour le territoire
- → Répondre à une demande de loisirs pleine nature pour la population locale
- → Offrir un maillage de circuits autour des axes structurants proposés par la Région (voie verte St Malo Rennes) et le Département (véloroute qui passe en partie par le Pays d'Aubigné et véloroute au sud de Rennes Métropole)

Le Pays Touristique, en tant que coordinateur du projet, a accompagné les collectivités selon la méthodologie suivante :

- Définir des boucles locales en tenant compte des recommandations du Plan Vélo Départemental et s'appuyer sur l'expérience de terrain des associations cyclotourismes du Pays de Rennes affiliées à la FFCT35
- Pré-valider des itinéraires par les élus des collectivités
- Mandater par le Pays Touristique de Rennes, le bureau d'études ALKHOS pour valider les itinéraires, proposer les préconisations d'aménagements et présenter des fiches préparatoires à la mise en œuvre.
- Promouvoir l'offre des boucles locales à travers des fiches vélo par itinéraires et en s'appuyant sur le réseau des partenaires (CDT, CRT, OT, Rando Breizh,...).

Projet de boucle n°12:

Dans le contexte précité, une nouvelle boucle est proposée. Elle emprunte les communes de Liffré, Chevaigné, Betton, et Chasné-sur-Illet et s'appuie sur l'itinéraire du plan vélo départemental V2.

Elle serait entièrement balisée selon le balisage officiel. Elle répond, par ailleurs, aux critères définis par le Conseil général :

- -Emprunter au moins pour partie un itinéraire du plan vélo départemental,
- -Avoir une longueur comprise entre 25 et 40 km
- -Concerner au moins deux communes

Elle répond également aux critères de labellisation « vélo promenades® » (marque Rando Breizh) pour sa promotion au niveau des itinéraires régionaux.

La signalétique serait prise en charge par le Conseil Général. La commune, quant à elle et en ce qui concerne son territoire, aurait à sa charge la sécurisation (aménagements spécifiques, signalisation de police renforçant la sécurité), ainsi que la gestion de la boucle (entretien des panneaux)

La commission urbanisme, économie, espaces verts, voirie et bâtiments réunie le 24 février 2011 a émis l'avis suivant :

Si le principe de la mise en place d'une nouvelle boucle vélo n'est pas remis en cause, la commission émet un avis négatif sur la prise en charge financière par la commune des travaux de sécurisation ainsi que la gestion des boucles et demande à ce que cela soit pris en charge par le Conseil Général.

Par ailleurs, les travaux prévus sur le tronçon 12-15, le long de la départementale D 97 seraient prévus sur un terrain propriété de l'ONF. Or, et le cas échéant, l'accord de l'ONF n'est pas mentionné.

La commission se pose également la question de l'entretien de cette boucle à l'intérieur du massif forestier.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité et au vu de l'avis de la commission :

- ACCEPTE le principe de la mise en place d'une nouvelle boucle vélo (boucle n°12) à condition que le Conseil Général prenne en charge la fourniture et pose de la signalétique de jalonnement et de police aux traversées de carrefour, ainsi que tous les travaux de sécurisation et d'entretien sur l'ensemble du circuit et notamment à l'intérieur du massif forestier,
- **AUTORISE** le maire à signer tout document se rapportant à cette décision,
- **SOUMET** le tracé pour avis technique au Conseil Général.



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil onze, le quinze mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, maire de la commune.

Etaient présents:

		1	
DATE DE		M. CHESNAIS-GIRARD Loïg	
CONVOCATION		M. BÉGUÉ Guillaume	
		M. BERTIN Laurent	
9 mars 201	1	Mme BONHEURE Marie-Christine	
		Mme BOURCIER Véronique	
		Mme BOUVET Françoise	
		Mme CLÉMENT Françoise	
DATE D'AFFIC	HAGE	M. DEBAINS Jean-Michel	
		M. DESBORDES Pierre-Jean	
		M. DÉSILES Lucas	
		Mme FRANCANNET Chantal	
NOMBRE 1	DΕ	M. GRÉGOIRE Jean-Yves	
CONSEILLI	ERS	Mme GUEGUEN Danièle	
		M. LAFERTÉ Louis	
EN EXERCICE	29	Mme MOISAN Joëlle	
		M. MORVAN Jean	
PRESENTS	21	Mme OULED-SGHAÏER Anne-Laure	
		Mme RABARDEL Pascale	
ABSENTS	3	Melle RUCKERT Elsa	
		M. SALAÜN Ronan	
POUVOIRS	5	Mme THESSIER Maryvonne	
VOTANTS	26		

Pouvoirs:

M. CLÉRY Alain qui a donné son pouvoir à M. le Maire

Mme FINET Catherine qui a donné son pouvoir à SALAÜN R.

M. GENOUEL Jean qui a donné son pouvoir à GRÉGOIRE J.Y.

M. LIZÉ Michel qui a donné son pouvoir à JOUSSEAUME J.

Mme RANSONNETTE Marie-Pierre qui a donné son pouvoir à BOURCIER V.

Absents:

Mme FRESSIER PEREIRA Sandra

M. JOUSSEAUME Jean

M. SAINTILAN Denis

M. DÉSILES Lucas a été désigné secrétaire de séance.

INDEMNITÉ DE GARDIENNAGE POUR LE CURÉ DE LA PAROISSE

Madame BOURCIER, adjointe aux finances, informe l'assemblée communale que par circulaire en date du 4 janvier 2011, Monsieur le Ministre de l'Intérieur a décidé de revaloriser de 0,49 % le montant de l'indemnité maximale susceptible d'être allouée pour le gardiennage des églises au titre de l'année 2011.

Le montant maximal est ainsi fixé à 474,22 € pour les prêtres résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte. Il vous est proposé d'adopter ce montant pour le curé de la paroisse au titre de l'année 2011. Pour les années suivantes, afin d'éviter de prendre une nouvelle délibération chaque année, il vous est proposé que le taux d'augmentation fixé par l'Etat soit systématiquement appliqué à cette indemnité.

Le montant de cette dépense qui sera versée en fin d'année est inscrit à l'article 6282 du budget principal de la commune.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ADOPTE** la proposition du rapporteur et **ACCEPTE** que le montant fixé par l'État soit systématiquement appliqué à cette indemnité.

MISE EN PLACE D'UN SECOND MARCHE HEBDOMADAIRE LE DIMANCHE INSTITUTION D'UNE COMMISSION MIXTE DES MARCHES

Monsieur SALAÜN, conseiller municipal, expose au Conseil Municipal le projet de mise en place d'un marché hebdomadaire le dimanche. Ce projet a fait l'objet d'une concertation auprès des commerçants ambulants du marché du vendredi et des commerçants sédentaires alimentaires ouverts le dimanche.

L'enquête menée auprès des habitants a montré l'attrait d'un nouveau jour de marché à Liffré aussi, il est proposé l'organisation d'un nouveau marché hebdomadaire le dimanche.

La mise en place de se marché est prévue le dimanche 20 mars à l'exception du dimanche de la braderie annuelle.

Localisation:

Rue de Fougères depuis l'intersection avec la rue Théodore Botrel (Pharmacie Guéguan) jusqu'à l'intersection avec la rue Victor Hugo (angle Crédit Agricole).

Ce marché se déroulerait ensuite vers l'arrière de la mairie de manière à ce que les commerces situés place Wendover soient visibles.

Il en résulte que les places Wendover, Charles Tillon et de la Mairie seront disponibles aux stationnements et notamment accessibles aux personnes se rendant à la messe. Restent également disponibles les parkings de la rue Florian et de la rue Jacques Prévert.

Il est précisé que l'emprise du marché dépendra du nombre de commerçants

Horaires:

- -Heure d'arrivée des professionnels : 7 heures,
- -Heure à laquelle un emplacement est considéré comme disponible ou vacant : 8 heures,
- -Heure de fermeture du marché 13 heures,
- -Heure limite de départ 13h30,
- -Remise en circulation de la rue de Fougères : 14 heures

Montant des droits de place :

Dans un premier temps, les droits de place seraient identiques à ceux pratiqués pour le vendredi : 0.55 € le mètre linéaire.

Mode de gestion:

Le mode de gestion sera celui de la régie directe. Tel que le marché du vendredi, la commune conserverait la maîtrise totale de ce service et en assumerait les responsabilités. Il revient au maire de prendre directement en charge l'organisation et le fonctionnement du marché.

Equipements techniques

La commune mettra en place, comme cela a été fait pour le marché du vendredi, les branchements en eau et électricité, toilettes, récupération des déchets.....

Moyens en personnel

Une personne des services techniques est d'ores et déjà volontaire pour être présente le dimanche pour assurer la mise en œuvre (barrière, ouverture des bornes... nettoyage en fin de marché, remise en circulation). Deux autres personnes des services techniques sont également volontaires pour assurer la suppléance. Horaires de travail : 7h-9h/13h-14h30.

Deux personnes ayant le statut de vacataires serait recrutées et auraient les missions suivantes : régie de recette, assurer le placement des commerçants, règlement des litiges, assurer la bonne tenue du marché, sa fermeture et aider au nettoyage de la rue... . Horaires de travail : 7h30-9h30/12h30-14h30 Ces deux personnes se remplaceraient mutuellement de manière à ne pas travailler tous les dimanches.

Montant de la vacation (4 heures) : 40 € brut Montant d'une demi-vacation (2 heures) : 20 € brut

Règlement des marchés:

Le maire est l'autorité municipale en matière de police des marchés. Seul le régime des droits de place et de stationnement sur les marchés doit faire l'objet d'une réglementation municipale.

Il est néanmoins souhaitable pour des raisons de transparence et de commodité d'adopter un règlement. Lequel précisera notamment les horaires, la nature des produits qui peuvent y être vendus ou interdits, les conditions générales d'admission, d'attributions des emplacements, les conditions de stationnement des véhicules, les obligations concernant la propreté du marché.

Une proposition de règlement est jointe au présent rapport. Il sera soumis pour approbation à l'occasion d'un prochain conseil car les avis de la commission mixte des marchés et du groupement des commerçants non sédentaires doivent être obtenus préalablement à son adoption.

Nous ne disposons pas encore de l'avis. Toutefois, il convient de préciser que le projet de mise en place de ce nouveau marché se fait déjà en concertation avec cette instance. Nous les avons sollicités afin d'obtenir des conseils et surtout un préavis : le diagnostic est qu'un marché du dimanche à Liffré est viable mais qu'il convient de prendre des mesures d'accompagnement pour le marché du vendredi.

Commission mixte des Marchés

La commission mixte des marchés a pour objet de maintenir un dialogue permanent entre la municipalité et les commerçants non sédentaires sur toutes les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement du marché. Le maire est membre de droit.

Sa composition vous est ainsi proposée:

Le Maire et un conseiller délégué chargé			
de le suppléer en son absence			
Membres du conseil municipal et	2		
suppléants			
Commerçant du vendredi membre d'une	1		
organisation syndicale et un suppléant			
Commerçant du vendredi et un suppléant	1		
Commerçant du dimanche membre d'une			
organisation syndicale et un suppléant			
Commerçant du dimanche et un suppléant			
Un fonctionnaire désigné par le conseil			
municipal et un suppléant			
Un représentant de l'association des	1		
commerçants de Liffré et un suppléant			
Habitants de Liffré			

Le placier assiste également aux travaux de la commission.

La commission se donnera également la possibilité d'inviter des personnes qualifiées en fonction des sujets abordés. Elle se réunira au moins un fois par an

La commission urbanisme, économie, espaces verts, voirie et bâtiments réunie le 24 février 2011 a émis un avis favorable sur la mise en place d'un second marché hebdomadaire le dimanche.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ÉMET UN AVIS FAVORABLE à la création d'un marché hebdomadaire le dimanche,
- FIXE le tarif des droits de place à 0,55 € le mètre linéaire,
- **DÉSIGNE** comme membre de la commission mixte des marchés :
 - . Monsieur SALAÜN Ronan pour suppléer Monsieur le Maire en cas d'empêchement,
 - . Comme membres du Conseil Municipal
 - . Titulaires : Monsieur BÉGUÉ, Madame RABARDEL et Monsieur DEBAINS
 - . Suppléants : Madame RANSONNETTE, Monsieur LAFERTÉ et Monsieur GRÉGOIRE.
 - . Comme représentants de l'administration municipale
 - . La directrice du service économique, Mademoiselle SCHROEDER et son assistante, Madame VARENGUES.
- **DÉCIDE** de créer deux postes de vacataires pour l'encaissement des droits de place.

CONVENTION D'UTILISATION D'UN FOURGON DES SERVICES TECHNIQUES PAR L'ECOLE DE MUSIQUE

Monsieur le Maire, informe l'assemblée communale que les déplacements des instruments de l'école intercommunale de musique sont assurés actuellement avec des véhicules personnels. Compte tenu des fréquentes sorties des formations de l'école de musique qui participent à diverses manifestations sur le territoire des communes de la communauté de communes, il apparaît préférable de faire en sorte que ces déplacements de matériels soient assurés par un véhicule des services techniques.

Il est en conséquence proposé qu'une convention soit passée à ce titre entre la communauté de communes du pays de Liffré et la commune afin de fixer les conditions d'utilisation d'un véhicule utilitaire des services techniques. Le montant de la redevance serait fixé à 20 € par sortie. La mise à disposition ne devra pas gêner le fonctionnement des services techniques et un contact préalable sera prévu entre les services concernés afin de définir les conditions techniques d'utilisation.

Il est demandé d'accepter ce nouveau service qui permettra à l'école de musique de faciliter sa présence sur le territoire intercommunal et d'en autoriser la signature par Mme BOURCIER, première adjointe.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOPTE la proposition du rapporteur.

CONVENTION D'UTILISATION DE LA PISCINE POUR LES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

Véronique BOURCIER, adjointe aux finances, informe l'assemblée communale que les sapeurs-pompiers nous ont sollicités car ils souhaitent que les Jeunes sapeurs pompiers puissent bénéficier de cours de natation et de sauvetage dans le cadre de leur formation.

Cette nouvelle activité sera encadrée par un éducateur sportif de la commune pendant une période de 6 semaines le samedi de 8h00 à 9h00.

Une convention d'utilisation de la piscine sera signée à cet effet pour une mise à disposition gratuite.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOPTE proposition du rapporteur.

RÉORGANISATION DU SERVICE JEUNESSE ET RÉVISION DES MODALITÉS D'ATTRIBUTION DU RÉGIME INDEMNITAIRE A DESTINATION DES DIRECTRICES DE L'ALSH ET DE LA COORDINATRICE ENFANCE JEUNESSE

Monsieur BERTIN, Conseiller Municipal délégué au centre de loisirs, expose le rapport suivant :

« En créant en septembre 2008, le poste de directrice des sports/coordinatrice enfance jeunesse, la collectivité souhaitait concevoir et mettre en œuvre une politique jeunesse, afin de tenir compte des enjeux spécifiques de la jeunesse et de ses besoins.

Deux ans et demi après la création de ce poste, il s'avère indispensable de réorganiser le service afin de se donner les moyens pour mettre en œuvre cette politique jeunesse globale et favoriser les coopérations entre les différents acteurs du secteur.

1° Réorganisation du service pour mettre en œuvre cette politique et piloter la concertation

a- la nouvelle structuration du service

Il est donc proposé de restructurer le service de la manière suivante :

- Transformation du poste de Directrice de sports /coordinatrice enfance/jeunesse en un poste de Directrice des Sports, de l'enfance et de la jeunesse, vie scolaire/périscolaire ;
- Transformation d'un poste de Directrice adjointe de l'Alsh en un poste de coordinatrice enfance jeunesse qui veillera à travailler en étroite collaboration avec l'ensemble des acteurs et services à destination des jeunes (transfert des missions de la directrice vers la coordinatrice);
- Réorganisation des postes des membres de l'équipe direction de l'Alsh de la manière suivante : transformation des deux postes de directeurs sur les temps périscolaires du matin et du soir afin que ces deux postes assument également la direction de l'Alsh des mercredis et des petites vacances scolaires.

Les postes de directeurs/directrices *adjoint(e)s* sur les temps périscolaires du matin et du soir ainsi que les postes d'animateurs sur les temps périscolaires sont conservés en l'état.

b- Les évolutions de postes

Pour assurer ces nouvelles missions, les postes évolueront de la manière suivante :

- Transformation du poste de Directrice de sports/coordinatrice enfance/jeunesse en un poste de Directrice des Sports, de l'enfance et de la jeunesse, vie scolaire/périscolaire. Il s'agit d'un changement de fonctions sans changement de grade, ni ouverture de poste.
- Transformation du poste de Directrice adjointe de l'Alsh (occupé par un adjoint d'animation 2ème classe occupant le poste créé le 11 décembre 2003 et modifié le 12 octobre 2007 par délibération n°07.172) en un poste de coordinatrice enfance jeunesse qui veillera à travailler en étroite collaboration avec l'ensemble des acteurs et services à destination des jeunes. Il s'agit d'un changement de fonctions sans changement de grade, ni ouverture de poste.

Modification du champ d'intervention des personnes occupant respectivement les postes d'adjoints d'animation créés par les délibérations n°07.013 du 1^{ER} mars 2007 et N°07.236 du 20 décembre 2007

Dans la cadre de la restructuration du service il est proposé de modifier le champ d'intervention des personnes occupant les postes précités de la façon suivante (postes à temps complet) :

- Les personnes occupant les postes précités seront chargés de la direction de l'Alsh des mercredis et des vacances en temps partagé.
- La personne occupant le poste créé par la délibération n°07.013 conserve la direction de l'accueil périscolaire du soir. La personne occupant le poste créé par la délibération n°07.236 prendra en charge quant à elle la direction de l'accueil périscolaire du matin.

Augmentation du temps de travail de la personne occupant le poste d'adjoint d'animation créé par la délibération n° 10.115 du 29 avril 2010

Suite à cette réorganisation, la personne occupant le poste créé par la délibération n° 07.013 du 1^{er} mars 2007 n'intervenant plus à Pierre Rouzel, il est proposé d'augmenter le temps de travail de la personne occupant le poste n°10.115 de 26,25 heures à 31 heures, par semaine.

2° Révision du régime indemnitaire

Suite à cette restructuration du service jeunesse, afin de tenir compte des nouvelles fonctions et responsabilités des agents, il est proposé de réviser le régime indemnitaire de la façon suivante :

Il est proposé d'attribuer l'indemnité d'exercice de missions des préfectures, dans les conditions fixées par le décret n° 97-1223 du 26 décembre 1997. Cette dernière est attribuée aux fonctionnaires titulaires, stagiaires et aux agents non titulaires (le cas échéant) occupant les fonctions suivantes :

- Poste de coordinatrice enfance/ jeunesse
- Poste de directeur de l'Alsh du temps périscolaire du matin et du temps périscolaire de l'Alsh des mercredis et des vacances, en temps partagé avec le directeur du temps périscolaire du soir
- Poste de directeur de l'Alsh du temps périscolaire du soir et du temps périscolaire de l'Alsh des mercredis et des vacances, en temps partagé avec le directeur du temps périscolaire du matin
- Poste de directeur adjoint détaché sur le temps périscolaire des mercredis et vacances

Le montant moyen de l'indemnité est affecté d'un coefficient multiplicateur au plus égal à 3 (précisé dans le tableau ci-après) ; le coefficient individuel de modulation est déterminé par les critères précisés ci-dessous.

Postes	Grades	Montant moyen de référence annuel (en euros)	Coefficient de modulation maximal	
Coordinatrice Enfance/Jeunesse	Adjoint d'animation de 2ème classe, 1ère classe			
Coordinatrice Emarice/ Jeunesse	Adjoint d'animation			
Directrice Alsh / Directrice temps	principal de 2ème classe			
périscolaire du matin et du soir	et de 1 ^{ère} classe	1 173.86	Coef. maximum 3	
Directrices adjointe – temps périscolaire	Adjoint d'animation de 2ème classe, 1ère classe			

^{*} Emplois budgétaires réellement pourvus ; temps partiel et temps non complet au prorata. Prendre en compte les agents non titulaires des grades de référence.

Les primes et indemnités instituées par la présente délibération sont modulables selon les critères suivants :

Responsabilité

Seront pris en compte la nature et le niveau des fonctions exercées, au regard du positionnement hiérarchique de l'emploi occupé, de l'importance du poste de travail dans la mise en œuvre des politiques communautaires, et du niveau de service attendu.

Sera également examiné l'exigence du poste en termes de capacités de management des agents à encadrer.

Contraintes particulières liées au poste

Ce critère s'appuiera sur un examen d'éléments tenant notamment à la disponibilité exigée, ou d'autres exigences particulières inhérentes à l'exercice des missions (horaires décalés, pénibilité des tâches, etc.)

Manière de servir

La modulation du régime indemnitaire au regard de la manière de servir, exprimée, entre autre par les entretiens d'évaluation annuels ou à l'issue d'incidents.

L'indemnité d'exercice de missions des préfectures est versée mensuellement

Il est proposé de maintenir en plus de l'octroi de cette IEMP aux directeurs de l'Alsh, la bonification indiciaire de 15 points prévue par la réglementation pour l'exercice de fonctions de direction d'établissements et de services d'accueil de la petite enfance, (décret n°2006-779 du 03/07/2006).

REMARQUES:

Remplacement des titulaires :

En cas d'absence des titulaires des postes précités, les agents assurant le remplacement bénéficieront du bénéfice du régime indemnitaire précité dans les mêmes conditions que l'agent titulaire au prorata du temps de remplacement.

En ce qui concerne l'octroi de la NBI, l'agent non titulaire ne pouvant prétendre à son versement, il percevra en compensation, une indemnité d'exercice de missions des préfectures (IEMP) d'un montant équivalent, calculé au prorata de son temps de remplacement.

Les délais de mise en œuvre

Il est proposé de mettre en œuvre cette nouvelle organisation au 21 mars 2011, les mesures précitées prendraient effet à cette date.

N.B: Le montant attribué de régime indemnitaire est attribué au regard du poste occupé et non du grade (régime indemnitaire de fonction). Par conséquent, en cas de changement de grade suite à un concours ou examen, le montant attribué sera révisé du fait de l'augmentation de traitement afférent au passage au grade ou cadre d'emplois supérieur ».

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOPTE la proposition du rapporteur.

TARIFICATION DU RESTAURANT MUNICIPAL ET DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

(Accueil de Loisirs Sans Hébergement des mercredis, petites vacances et de l'été)

Monsieur BERTIN, Conseiller Municipal délégué au centre de loisirs, expose le rapport suivant :

« La tarification des services périscolaires est actuellement basée sur la notion de « taux d'effort » du Quotient Familial assorti de prix « plancher » et « plafond ».

Ce système de tarification tient compte des ressources des familles et s'ajuste équitablement à leur évolution, que ce soit à la hausse ou à la baisse.

Le quotient familial tel qu'il est calculé par la Caisse d'Allocations Familiales se décompose ainsi :

1/12ème des revenus annuels + le montant mensuel des prestations familiales Nombre de parts correspondant à la composition de la famille

Les revenus annuels pris en compte sont ceux perçus par l'allocataire et son conjoint ou concubin au cours de l'année civile précédente, avant abattements fiscaux et sans déduction de charges.

Les prestations familiales prises en compte sont toutes les prestations mensuelles qui sont versées à la famille à l'exclusion de l'Allocation de rentrée scolaire, de l'AFEAMA (aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle), l'AGED (allocation de garde d'enfant à domicile) et de la prime de déménagement.

Le nombre de parts: 2 parts pour les parents ou l'allocataire isolé, ½ part par enfant à charge ou 1 part par enfant handicapé bénéficiaire de l'allocation d'éducation spéciale, 1 part pour le 3ème enfant (au lieu d'une demie) puis 1 part à partir du 4ème enfant à charge.

Nous avons par ailleurs décidé par délibération du 27 juin 2008 la prise en compte en outre de la charge que constituent les enfants majeurs rattachés au foyer fiscal en les comptabilisant pour ½ part dans le calcul du nombre de parts.

1- Tarification du restaurant municipal:

Le Conseil Municipal du 27 juin 2008 a fixé le taux d'effort des familles à 0,35% du quotient familial par repas avec un prix « plancher » de 1,50 euro et un prix « plafond » de 5 euros.

Le coût réel d'un repas pour l'année scolaire écoulée de 2010 ressort à 6,86 euros (5,67 euros pour l'année 2007).

Afin de tenir compte de l'évolution du coût du repas et maintenir nonobstant une politique d'accessibilité au Restaurant Municipal, il vous est proposé :

- de maintenir le taux d'effort à 0,35% du quotient familial
- de maintenir le tarif « plancher » à 1,50 euro par repas
- d'augmenter de 2% le tarif « plafond » pour le porter à 5,10 euros à compter du 1er septembre 2011.

2- Tarification du centre de loisirs du mercredi et des petites vacances

a) Pour les familles liffréennes et celles des autres communes dont l'un au moins des parents travaille à Liffré

La facturation s'établit à l'heure actuelle sur la base d'un taux d'effort appliqué au Quotient Familial.

Il existe par ailleurs 4 tarifs comprenant chacun des prestations différentes, Il convient de noter que ces tarifs comprennent toutes les activités proposées aux enfants :

« Journée complète d'ALSH avec restauration »

Le taux d'effort est actuellement de 1,25 % (0,9 % pour la partie animation et 0,35 % pour la restauration) avec un plancher de 5,20 euros (3,70 euros pour la partie animation et 1,50 euro pour la restauration) et un plafond de 17,50 euros (12,50 euros pour la partie animation et 5 euros pour la partie restauration).

Il vous est proposé de maintenir le taux d'effort à 1,25 %, de maintenir le tarif plancher à 5,20 euros et d'augmenter le tarif plafond de 2 % et donc de le porter à 17,85 euros (12,75 euros pour la partie animation et 5,10 euros pour la restauration) à compter du 1^{er} septembre 2011.

« Journée complète d'ALSH sans restauration »

Le taux d'effort est actuellement de 0,9 % avec un plancher de 3,70 euros et un « plafond » de 12,50 euros.

Il vous est proposé de maintenir le taux d'effort à 0,90 %, de maintenir le tarif plancher à 3,70 euros et d'augmenter le tarif plafond de 2 % et donc de le porter à 12,75 euros à compter du 1er septembre 2011.

Il convient de noter qu'à ces tarifs de journée d'ALSH évoqués ci-dessus vient se déduire l'aide apportée par la CAF ou la MSA pour les familles allocataires (soit 99 % des familles fréquentant cet équipement) de 3,60 euros actuellement. La participation demandée aux familles qui bénéficient de cette aide s'établit ainsi pour exemple entre 1,60 euro et 13,90 euros pour la journée d'ALSH mercredis et petites vacances avec restauration, activités comprises.

« Demi-journée d'ALSH avec restauration »

Le taux d'effort est actuellement de 0,80 % (0,45 % pour la partie animation et 0,35 % pour la restauration) avec un plancher de 3,35 euros (1,85 euro pour la partie animation et 1,50 euro pour la restauration) et un plafond de 11,25 euros (6,25 euros pour la partie animation et 5 euros pour la partie restauration).

Il vous est proposé de maintenir le taux d'effort à 0,80 %, de maintenir le tarif plancher à 3,35 euros et d'augmenter le tarif plafond de 2 % et donc de le porter à 11,47 euros (6,37 euros pour la partie animation et 5,10 euros pour la restauration) à compter du 1^{er} septembre 2011.

« Demi-journée d'ALSH sans restauration »

Le taux d'effort est actuellement de 0,45 % avec un plancher à 1,85 euros et un plafond de 6,25 euros.

Il vous est proposé de maintenir le taux d'effort à 0,45 %, de maintenir le tarif plancher à 1,85 euros et d'augmenter le tarif plafond de 2 % et donc de le porter à 6,37 euros) à compter du 1er septembre 2011.

Il convient de noter qu'à ces tarifs de demi-journée d'ALSH évoqués ci-dessus vient se déduire l'aide apportée par la CAF ou la MSA pour les familles allocataires (soit 99 % des familles fréquentant cet équipement) de 1,80 euro actuellement.

b) Pour les familles des communes extérieures dont aucun parent ne travaille à Liffré

Le tarif appliqué aux enfants extérieurs à la commune est fixé chaque année en considération de l'augmentation constatée des coûts de fonctionnement de l'ALSH mercredi et petites vacances,

Les tarifs « extérieur » 2010 de l'ALSH mercredis et petites vacances ont ainsi été fixé à :

- 29,35 euros la journée d'ALSH mercredis et petites vacances avec restauration,
- 24,35 euros la journée d'ALSH mercredis et petites vacances sans restauration,
- 17,17 euros la demi-journée d'ALSH mercredis et petites vacances avec restauration,
- 12,17 euros la demi-journée d'ALSH mercredis et petites vacances sans restauration.

Afin de tenir compte de l'évolution du coût de la journée d'ALSH mercredis et petites vacances, il vous est proposé de fixer les tarifs « extérieurs » de l'ALSH mercredis et petites vacances à compter du 1er septembre 2011 à :

- 29,95 euros la journée d'ALSH mercredis et petites vacances avec restauration,
- 24,85 euros la journée d'ALSH mercredis et petites vacances sans restauration,
- 17,52 euros la demi-journée d'ALSH mercredis et petites vacances avec restauration,
- 12,42 euros la demi-journée d'ALSH mercredis et petites vacances sans restauration.

Ces tarifs peuvent être réduits en cas de passation d'une convention avec les communes extérieures qui le souhaitent, les communes prenant dans ce cas à leur charge une partie du tarif.

3- Tarification du centre de loisirs de l'été

a) Pour les familles liffréennes et celles des autres communes dont l'un au moins des parents travaille à Liffré

La facturation s'établit à l'heure actuelle sur la base d'un taux d'effort appliqué au Quotient Familial. Ce service ne comprend qu'une « formule », journée complète d'ALSH avec restauration.

La « journée complète d'ALSH été avec restauration » est actuellement facturée sur la base du taux d'effort multiplié par le Quotient Familial à hauteur de 1%. Il convient de noter que ce tarif comprend toutes les activités proposées aux enfants.

Ce calcul est assorti d'un « plancher » de 4,50 euros et d'un « plafond » de 13,40 euros.

Il convient de noter qu'au tarif de journée d'ALSH été évoqués ci-dessus vient se déduire l'aide apportée par la CAF ou la MSA pour les familles allocataires (soit 99 % des familles fréquentant cet équipement) de 3,60 euros actuellement.

La participation demandée aux familles qui bénéficient de cette aide s'établit ainsi entre 0,90 euro et 9,80 euros.

Afin de tenir compte de l'évolution du coût de la journée d'ALSH été et maintenir nonobstant une politique d'accessibilité à l'ALSH,

Il vous est proposé de maintenir le taux d'effort à 1% et le tarif « plancher » de l'ALSH été à 4,50 euros et d'augmenter de 2,2 % le tarif « plafond » pour le porter à 13,70 euros la journée à compter du 1er juillet 2011.

b) Pour les familles des communes extérieures dont aucun parent ne travaille à Liffré

Le tarif appliqué aux enfants extérieurs à la commune pour la journée d'ALSH été en 2010 a été fixé à 20,90 euros.

Afin de tenir compte de l'évolution du coût de la journée d'ALSH été, il vous est proposé de fixer les tarifs « extérieurs » de l'ALSH été à compter du 1^{er} juillet 2011 à 21,35 euros.

Ce tarif peut être réduit en cas de passation d'une convention avec les communes extérieures qui le souhaitent, les communes prenant dans ce cas à leur charge une partie du tarif ».

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur cette proposition.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LIFFRÉ - RAPPORT D'ACTIVITÉS 2010 –

Madame GUEGUEN, adjointe aux affaires sociales, expose le rapport suivant :

« Un accueil du public en très forte progression

La priorité donnée à l'accueil des habitants de la commune s'est traduite par un nombre important de passages et d'entretiens.

A cela s'ajoute l'accueil du public venant aux permanences du Centre Social Communal. La mise en place d'une porte vitrée dans le bureau d'accueil du C.C.A.S. a d'ailleurs contribué à améliorer cet accueil au sein du Centre Social.

Cet accueil se caractérise par une écoute, une disponibilité, une réactivité ainsi qu'une réponse de proximité en sollicitant notamment le réseau local.

C'est ainsi que cette disponibilité mise au service d'une famille aux difficultés sociales multiples, plusieurs fois par semaine voire par jour, en fonction de ses besoins, contribue à son existence sociale, apaise les tensions et maintient son intégration dans la vie communale.

	2010	2009	Progression
Nombre de personnes reçues	152	86	+ 77 %
Nombre de personnes reçues pour la première fois	100	86	+ 16 %
Nombre d'entretiens	458	157	+ 191 %

Objet des entretiens

	Nombre de personnes reçues	2010	2009
Informations, accès aux droits	T 3		
- logement			
- RSA	44		
- CMU		29 %	22.5 %
- retraite			
Logements			
<u>Problèmes de logements</u>			
- risque d'expulsion	19		
- demande d'hébergement			
- besoin de logement suite séparation		21 %	21 %
Accès au logement			
- dossiers logement au Kanata	13		

Situations administratives, aides aux démarches - constitution de dossiers : R.S.A., C.M.U., dossiers aide sociale, obligations alimentaires	36	23.7 %	13 %
Problèmes financiers - demandes d'aides auprès d'organismes - relations avec les banques - dossiers de surendettement - dettes Eau, EDF	30	19.7 %	17.8 %
Difficultés personnelles - difficulté de santé psychiatrique - problèmes de couples	4	2.6 %	9.6 %
Gardes d'enfants - recherche particulière suite à des problèmes de santé	3	2 %	8 %
Personnes âgées, isolées, vulnérables - situation nécessitant un accompagnement intense	3	2 %	3.1 %

> Information, accès aux droits

On constate une nette progression des demandes d'informations et des demandes liées à l'accès au droit. Cette augmentation montre l'importance d'un lieu unique et polyvalent où on peut se renseigner sur ses droits dans un contexte où les différents organismes qui gèrent les droits deviennent de plus en plus spécialisés. Ils assurent donc de moins en moins une évaluation globale des droits possibles, ce que le C.C.A.S. s'attache à faire car certaines personnes ignorent jusqu'à l'existence des droits auxquels elles peuvent prétendre.

De plus, l'accueil de permanences « spécialisées » au sein du C.C.A.S. comme celles de la C.P.A.M. montre la complémentarité des interventions. Ainsi, le travail effectué avec la conseillère de la C.P.A.M., qui assure une permanence dans les locaux le jeudi matin a permis de débloquer directement plusieurs dossiers. Les demandes de R.S.A. sont souvent issues d'un entretien mettant en évidence un droit que la personne méconnaissait. Le C.C.A.S. a décidé depuis mai 2009 d'être instructeur du R.S.A.

> Logements

- Problèmes de logements

Suite à des séparations de couples qui sont de plus en plus nombreuses, les personnes s'adressent au C.C.A.S. pour être informées sur les possibilités de logement. Le fait que le C.C.A.S. participe à la commission de propositions de logements, en mairie, permet de mieux prendre en compte les demandes les plus critiques.

Quant au logement d'urgence, il a été occupé toute l'année ce qui génère un travail de suivi.

- Accès au logement dans la résidence Le Kanata

Tous les demandeurs ont été reçus afin d'évaluer avec eux leur situation actuelle et s'assurer que la solution Kanata était la plus appropriée à leurs besoins. Un deuxième entretien a eu lieu avec les personnes dont la demande a été validée par la commission d'attribution. Cette façon de procéder a permis aux personnes d'avoir le temps pour se préparer au changement de logement.

Situations administratives, aides aux démarches

Les personnes sont demandeuses d'un soutien pour effectuer leurs démarches et notamment pour constituer leurs dossiers.

Dès lors que l'aide sociale est une aide subsidiaire et revêt un caractère d'avance, certaines demandes conduisent obligatoirement l'administration à procéder à des enquêtes sur les obligés alimentaires ou à exercer des recours (sur succession, à l'encontre du donataire, prise d'hypothèque...) L'intérêt de rencontrer les obligés alimentaires est de faciliter l'expression (car ces dossiers réveillent des histoires familiales) et d'informer sur les possibilités de dispense d'obligation alimentaire.

> Problèmes financiers

Les demandes liées aux difficultés financières sont aussi en progression. Elles sont liées au contexte économique mais aussi à la mise à disposition faite systématiquement à toutes familles signalées par les différents prestataires (EDF, Saur, perception, bailleurs sociaux) pour des retards ou dettes de paiement.

Ces retards sont des révélateurs de difficultés financières dans la plupart des cas. Cette façon de procéder permet d'intervenir rapidement en vue d'éviter une aggravation des situations.

Les rencontres au sujet de problèmes financiers sont en hausse pour notamment deux motifs :

- les soucis liés à des frais bancaires (rejets de prélèvement, découvert)
- les difficultés pour faire face au règlement des frais de séjours lorsqu'un conjoint intègre un établissement. On peut supposer que ce type de problèmes se posera de plus en plus.

➤ Difficultés personnelles

Peu de situations sont concernées, mais peuvent nécessiter une mobilisation importante.

► Gardes d'enfants

Le C.C.A.S. est sollicité dans ce cadre quand les parents sont confrontés à des besoins bien spécifiques et pour lesquels il y a nécessité à construire une réponse à la carte.

> Personnes âgées, isolées, vulnérables

Cela concerne des personnes souvent sans famille proche ou en rupture familiale. Il s'agit d'un accompagnement intense du fait des besoins (aide à la gestion du budget, papiers administratifs, accompagnement dans des démarches de soin).

Situation particulière

Suite à l'arrivée en septembre 2010 d'une famille kosovar sollicitant l'asile politique, le C.C.A.S. est intervenu afin d'accompagner cette famille à la fois dans les démarches administratives : au Service d'Accueil et d'orientation (S.A.O.), à la Préfecture, à la C.P.A.M., mais aussi dans les démarches aux soins (à l'hôpital, chez le dentiste). Un hébergement temporaire a été trouvé sur Liffré grâce à l'aide de l'Amicale Laïque.

3 enfants on pu être scolarisés à Liffré et la maman ainsi qu'un autre enfant ont bénéficié de cours d'alphabétisation donnés par des bénévoles. Depuis le 24 décembre 2010, la famille a intégré un hébergement en centre d'accueil de demandeurs d'asile dans le Finistère.



152 personnes ont ainsi été reçues dont 100 pour la première fois en 2010.

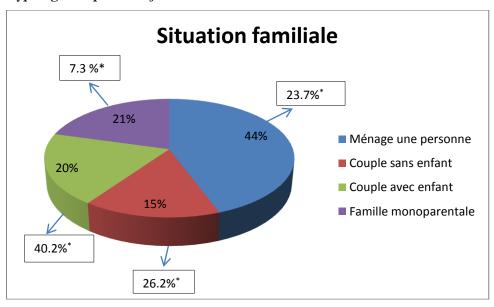
Le nombre d'entretiens varie en fonction de l'objet de la demande, ainsi un seul entretien peut suffire pour les demandes d'informations.

En ce qui concerne les problèmes administratifs ou financiers, 2 à 5 rencontres peuvent s'avérer nécessaires.

En ce qui concerne les personnes âgées vulnérables, les entretiens sont très réguliers. Ainsi, avec deux d'entre elles, plus de 30 entretiens ont eu lieu du fait d'une aide à la gestion de la vie quotidienne.

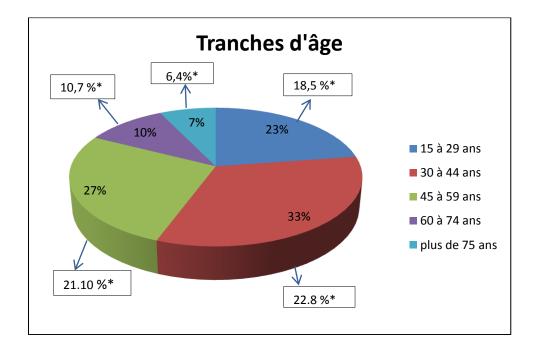
Le nombre total d'entretiens assuré a été de 458.

Typologie du public reçu



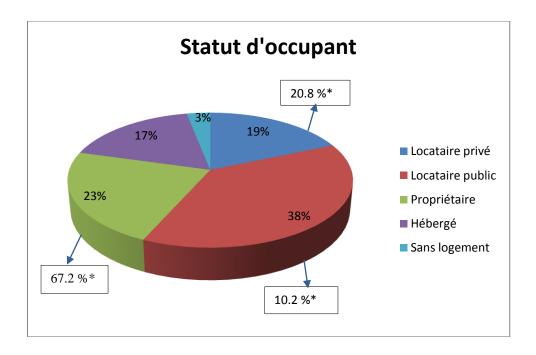
^{*}Population de Liffré en 2007

Si les ménages d'une seule personne et les familles monoparentales représentent 31% de la population de Liffré, c'est 65% des personnes accueillies au C.C.A.S.



^{*}Population de Liffré par âge en 2007

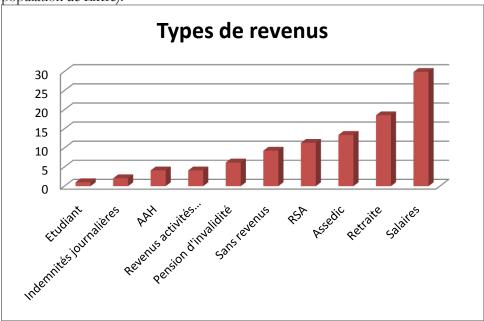
Par contre, le C.C.A.S. reçoit une population représentative des différentes classes d'âge de la commune.



* Population de Liffré en 2007

Les locataires du public ou du privé (57% des personnes accueillies) sollicitent plus le C.C.A.S. (31% de la

population de Liffré).



En examinant les caractéristiques du public reçu au C.C.A.S., on constate qu'il s'agit bien de personnes en situation sociale difficile et de familles à bas revenus.

- 34 % ont une activité soit en tant que salarié, soit en tant qu'indépendant.
- 19 % sont retraités

Ces données sont à rapprocher :

➤ des éléments de connaissances des revenus les plus faibles de la population de la commune au 31 décembre 2009

Prestations	Nombre de bénéficiaires	Observations
Allocation Handicapé Adulte (A.A.H)	54 (dont 48 allocataires sans enfants)	Montant mensuel de l'allocation 711.95 euros
R.S.A. socle (a remplacé le R.M.I. et l'A.P.I.)	26 (dont 18 allocataires sans enfant)	Montant du R.S.A. socle pour une personne : 460.09 euros
R.S.A. activité	32 (dont 18 allocataires sans enfant et 11 familles monoparentales)	
R.S.A. exploitants agricoles	4	
Allocation logement familial	84 (38 couples et 45 familles monoparentales)	
Allocation Personnalisée au logement	153 (38 couples et 35 familles monoparentales, 81 allocataires sans enfant)	
Allocation logement social	114	
Allocation de rentrée scolaire	247 familles (dont 157 couples avec enfant et 87 familles monoparentales)	Ressources inférieures ou égales à : 22 946 € pour 1 enfant 28 241€ pour 2 enfants 33 536 € pour 3 enfants

> du nombre de demandeurs d'emploi sur la commune

	Janvier 2010	Décembre 2010	Décembre 2009
Hommes	118	112	105
Femmes	120	153	125
Total	238	265	225

L'augmentation du nombre de femmes entre décembre 2009 et décembre 2010 : + 28 est particulièrement inquiétante, surtout quand il s'agit de personnes peu qualifiées.

	Janvier 2010	Décembre 2010
Personnes indemnisables	178	207
Personnes non indemnisés	60	58

Le nombre de demandeurs d'emploi continuent de progresser mais le nombre de personnes non indemnisés reste stable.

Actions du C.C.A.S.

Conformément au code de l'action sociale, le C.C.A.S. a pour mission d'animer une action générale de prévention et de développement social sur la commune.

Dans ce cadre, les actions se traduisent, d'une part, par des aides personnalisées au niveau financier et d'autre part, par des interventions à caractère plus collectives.

Aides financières personnalisées

Des aides financières sont attribuées aux personnes en situation sociale difficile et aux familles à bas revenus afin de répondre aux besoins essentiels ou pour accéder ou préserver des activités sociales.

Aide alimentaire sous forme de chèques services

Montant versé en 2010 : 1 805 €

Population concernée

- 6 familles monoparentales
- 9 personnes seules
- 6 couples sans enfants
- 3 couples avec enfants

Aide financière sous forme de secours

Montant versé en 2010 : 3 987.68 € dont 2 284 € pour une famille de réfugiés kosovar dont le C.C.A.S. a assuré l'hébergement pendant 4 mois.

Population concernée

- 3 personnes seules
- 3 couples sans enfants
- 4 couples avec enfants

Motif de la demande

- Faciliter les déplacements
- Accès aux soins
- Frais d'obsèques
- Règlement factures énergie

Aide financière sous forme d'avance remboursable

Montant versé en 2010 : 3 571 €

Population concernée

- 1 famille monoparentale
- 4 personnes seules
- 1 couple sans enfant
- 1 couple avec enfants

Motif de la demande

Amélioration des conditions de vie :

- Acquisition électroménager
- Remplacement literie, chaudière
- Réparation véhicule
- Paiement de dettes auprès de la banque, E.D.F.

Les aides financières sont évaluées par les travailleurs sociaux du C.D.A.S. ou autres organismes, ou bien directement par le C.C.A.S.

Il est à noter que les aides alimentaires sont essentiellement sollicitées par le C.D.A.S. de Saint Aubin d'Aubigné (17 sur 24) alors que les avances remboursables sont initiées essentiellement par le C.C.A.S. (6 sur 7). En ce qui concerne les secours, le C.C.A.S. et les travailleurs sociaux se partagent les demandes. Le nombre de ménages à avoir eu besoin d'une aide alimentaire est passé de 11 en 2009 à 24 en 2010. Le nombre de ménages concernés par les secours financiers est moins élevé qu'en 2009 (10 contre 13). Quant aux avances remboursables, 7 accords ont été donnés en 2010, contre 4 en 2009.

Chèques cadeaux à Noël

Cette année, une condition de ressources a été instaurée.

Une information a été diffusée auprès des écoles, du service social de secteur et un courrier a été adressé aux familles déjà connues du C.C.A.S. et répondant aux critères.

Critères d'attribution

- Famille dont le quotient familial est inférieur ou égal à 500 €
- Chèque d'une valeur de 15 € pour les enfants de moins de 10 ans
- Chèque d'une valeur de 25 € pour les enfants de plus de 10 ans et de moins de 16 ans au 31 décembre 2010.

Bénéficiaires

19 enfants de moins de 10 ans et 15 enfants de 10 ans à 16 ans ont bénéficié de chèques cadeaux (34 enfants au total, 16 familles dont 9 nouvelles familles).

Dépenses

600 € de chèques cadeaux ont été remis pour Noël 2010.

Autres actions

Soutenir l'inclusion sociale

L'intervention du C.C.A.S. vient compléter la politique sociale de la ville mise en place au travers de différents avantages tarifaires (restauration scolaire, loisirs, séjours de vacances) qui bénéficient à l'ensemble de la population.

- ➤ Restauration scolaire : quotient familial *0.0035 avec un tarif plancher d'1.50 € et un tarif plafond de 5 €
- ➤ A.L.S.H.: quotient familial: quotient familial *0.012 avec un tarif plancher de 5.20 € et un tarif plafond de 17.50 € (repas plus A.L.S.H.).
- > Séjours de vacances et séjours écoles : abattement de 20 % sur le séjour plus abattement en fonction du quotient familial.

Dispositif d'accès aux activités sportives culturelles et de loisirs

L'objectif de ce dispositif est de permettre à des ménages à revenus modestes de participer aux activités sportives, culturelles ou de loisirs développés sur la commune.

D'autres aides sont mises en place par la ville de Liffré comme le ticket sport pour tout enfant liffréen de moins de 10 ans sous conditions de revenus.

Ce ticket d'une valeur de 20 € à 40 € en fonction du montant de l'inscription est délivré en mairie. En 2010, 56 enfants ont bénéficié de ce ticket sport.

Le carnet loisirs s'adresse, quant à lui à tous liffréens dès l'entrée en 6ème jusqu'à l'âge de 20 ans et donne accès à des tarifs réduits pour le cinéma et le Centre Culturel.

Bilan du dispositif d'accès aux activités sportives culturelles et de loisirs 2009/2010 (du 1er septembre 2009 au 31 août 2010)

Critères d'attributions

- Famille dont le quotient familial est inférieur ou égal à 677.13 €

* Forme de la participation

- Le C.C.A.S. participe à hauteur de 50 % du coût d'inscription à une activité avec un montant maximal de 40 €
 - Vente de tickets ou cartes cinéma, piscine, et entrées Centre Culturel à 50 % du coût d'achat.

Structure des ménages au moment de l'inscription

Personnes en couples		Personne	s isolées
Couples avec enfants Couples sans enfant		Avec enfants	Sans enfant
7	1	8	2

Répartition selon l'âge des utilisateurs et le sexe

	< 18 ans	18 à 24 ans	25 à 59 ans
Homme	7	1	4
Femme	14	1	11
Total	21	2	15

Situation professionnelle au moment de l'inscription

Salariés	9
Sans emploi	4
Invalidité ou A.A.H.	3
R.S.A.	1
Autres	1

Situation financière au moment de l'inscription

Quotient familial	Nombre de familles
Moins de 200 €	0
200 € à 299 €	4
300 € à 399 €	2
400 € à 499 €	3
500 € à 599 €	5
600 € à 677.13 €	4

Type de fréquentation

Activités régulières

	Adultes	Enfants
Activités sportives	6	3
Activi□ és de loisirs	1	0
Activit□ s culturelles (Théâtre, Ecole de musique)	0	3
Total	7	6

Activités ponctuelles

	Famille	Adultes	Enfants
Cinéma (tarif unique)	92		
Piscine		19	26
Centre Culturel		4	6

Piscine: vente d'une carte 10 entrées enfants plus 4 recharges

Au total, 38 utilisateurs.

Coût pour le C.C.A.S. : 1 265.05 € Recettes pour le C.C.A.S. : 330.45 €

L'objectif de ce dispositif est atteint dans la mesure où 14 familles qui ont bénéficié de ce dispositif ont un quotient familial ≤ à 599 €.

A partir de septembre 2010, les conditions d'accès au dispositif ont changé avec la mise en place :

- d'une participation financière progressive du C.C.A.S.
- d'une prise en compte de la composition familiale
- d'une intervention sous forme de chèques vacances

A la fin décembre 2010, 19 familles (dont 13 ayant un quotient familial ≤ à 599 €) bénéficient du dispositif. Les retours des familles utilisatrices manifestent une grande satisfaction du fait d'une participation significative du C.C.A.S.

Sur les 2 000 € de chèques vacances commandés en août 2010, 1 510 € ont été distribués au 31 décembre 2010.

Aussi, sur la base de ce dispositif, 5 personnes de l'E.P.H.A.D. St Michel ont été aidé pour participer au séjour organisé à Arzal par le C.I.A.S. du Pays de Liffré pour un montant total de 1 250 €.

Impliquer le public concerné par les actions, dans leur élaboration et mise en œuvre

Comité consultatif

Le comité s'est réuni 8 fois en 2010 de janvier à juin 2010.

Le travail a été consacré à améliorer les modalités d'accès au dispositif sports, loisirs, culture. Les remarques et propositions ont abouti à la mise en place des chèques vacances comme mode de participation du C.C.A.S. Ce moyen de paiement évite le caractère stigmatisant d'une aide du C.C.A.S.

Lors de la réunion de juin, les participants ont fait un premier bilan de l'activité du comité : « Plaisir à venir, liberté de paroles, utilité du travail fourni, sincérité des échanges » sont des expressions extraites de ce bilan.

A la demande du groupe des habitants qui avaient du mal à faire reconnaître par leur entourage leur travail au sein du comité, il a été décidé que la presse serait présente.

A souligner conformément à l'engagement pris par les élus, le comité consultatif a été auditionné au début du conseil municipal du 26 novembre 2010. La moyenne de participation est de 11 personnes par réunion. En septembre 2010, deux nouvelles personnes ont rejoint le groupe des habitants et une personne l'a quitté.

Le comité a également choisi ses orientations de travail pour l'année à venir, à savoir la question du logement, de la manière de vivre son logement.

Groupe préparation du banquet

Suite au banquet de 2010, une enquête de satisfaction a été lancée auprès des participants avec la proposition de participer à la préparation du banquet 2011.

6 personnes se sont inscrites auxquelles se sont joints deux membres du Conseil d'Administration. Le groupe s'est réuni trois fois pour organiser le banquet ; plusieurs membres se sont également investis pour assurer les inscriptions et le montage et démontage des chaises et tables.

<u>Insérer par le logement</u>

Logement d'urgence

Il s'agit du logement T2 situé 27 rue de Fougères

Ce logement à été occupé en 2010 par :

- une famille monoparentale, du 12 février 2010 au 18 avril 2010
- une femme seule, du 25 avril 2010 au 29 octobre 2010
- un homme seul depuis le 2 décembre 2010

L'accompagnement se fait avec ou par le C.D.A.S. quand le ménage est connu de celui-ci.

Jusque-là, toutes les personnes ont été relogées dans le parc public suite à leur présence dans ce logement. Une participation financière sous forme d'un forfait de 60 € ou de 90 € correspondant aux charges énergétiques est demandée à tout occupant. Se rajoute une participation complémentaire tenant compte de la situation de la personne et d'un droit théorique à l'APL.

Sur les 10 mois d'occupation 2010, 701 € de participation ont été versées auprès du C.C.A.S.

Ce logement est conventionné « aide aux organismes à titre temporaire des personnes défavorisées (ex-ALT) ». Le versement de la CAF, auprès du C.C.A.S., pour 2010 s'est élevé à 588 €.

Travail avec les partenaires

Travail avec les bailleurs sociaux

Ce travail a été initié à partir de l'expression des locataires sur leurs conditions de logement. Rencontre avec les bailleurs en vue d'apporter les améliorations nécessaires.

En 2010, mise en place d'un travail avec Archipel Habitat en vue d'améliorer les conditions de vie des habitants (intérieur et extérieur des logements) au 72 et 74 rue de Fougères.

En avril 2010, porte à porte de Mme GUEGUEN Danièle, adjointe aux affaires sociales et Mme ROBIC Anne-Marie, responsable du C.C.A.S. afin de rencontrer les locataires, suivi de 2 rencontres avec Archipel Habitat en août 2010 et octobre 2010. En novembre 2010, réunion organisée conjointement par la Mairie et Archipel avec les locataires.

Depuis cette réunion, un agent d'Archipel est présent sur le site un lundi matin sur deux, et une rencontre mensuelle entre Mme GUEGUEN et la responsable de l'agence d'Archipel a lieu pour faire le point sur l'avancée des situations individuelles des locataires et l'avancée des travaux d'amélioration du bâti.

En 2011, la même démarche sera entreprise auprès d'un autre bailleur.

Travail avec les travailleurs sociaux

Groupe de travail avec les travailleurs sociaux et associations

Comme prévu dans le bilan 2010, ce groupe a été constitué à l'initiative du C.C.A.S. afin de recenser les aides financières existantes, identifier les complémentarités, les manques dans la réponse aux besoins exprimés ; 3 rencontres ont eu lieu.

Les travailleurs sociaux du C.D.A.S., de la M.S.A., de la C.A.R.S.A.T., de l'U.D.A.F., de la C.A.F. ainsi que la mission locale, le Secours Catholique, les Restos du Cœur ont été invités à participer à ce groupe. Mr GIEU, au titre de représentant de l'U.D.A.F. au C.C.A.S. a également participé. Seule la C.A.F. ne s'est pas manifestée.

A l'issue de ce travail, un tableau récapitulatif des aides accordées par les différents organismes participants a pu être établi. Il présente par domaine d'intervention, la nature de l'aide, le dispositif concerné et les organismes ou s'adresser pour en faire la demande.

Ces temps de rencontres ont également permis d'améliorer la connaissance des participants sur les différents dispositifs existants.

Plusieurs manques ou questionnements au sujet de besoins non pris en compte ont émergés :

- Dépôt de garantie pour la location de véhicule, de 2 roues
- Aides aux déplacements pour des soins médicaux ou des démarches d'accès aux droits
- Les forfaits téléphone portable.

Comment prendre en compte les accidents de parcours, les baisses subites de revenus quand les aides sont conditionnées à des barèmes d'octroi ?

En parallèle à ce groupe, les Restos du Cœur ont fait remarquer la difficulté pour les personnes à très faibles revenus d'acquérir de l'électroménager à faible coût énergétique car il est plus cher à l'achat. La conséquence en est des coûts de consommations plus élevées ou des restrictions.

Mise en place de temps forts sur une thématique en 2010 En 2010, le C.C.A.S. s'est investi dans 3 animations

Maladie d'Alzheimer (15 mars au 3 avril 2010)

Le Centre Culturel avait réservé une exposition sur ce thème. Le C.C.A.S. s'est proposé pour la compléter par des temps d'échanges ou conférence. Dans ce cadre, le Centre Local d'Information et de Coordination (C.L.I.C.) a été contacté. Il s'est avéré qu'il préparait 3 réunions en direction des aidants familiaux de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et cherchait un lieu pour organiser la première. Un travail en commun s'est mis en place pour compléter l'exposition par une conférence tout publique en soirée et la rencontre avec les aidants familiaux en après-midi. Environ une quarantaine de personnes ont participées à chacune des réunions. Un atelier mémoire a également été proposé par l'animatrice du C.I.A.S. Le C.I.A.S. a également assuré la prise en charge de personnes malades pendant la réunion des aidants familiaux. Le C.C.A.S. a assuré la coordination de cette action qui a réuni le Centre Culturel, le C.L.I.C., les services de soins à domicile (Vivre chez soi, Santé à domicile), les conseillères en gérontologie du C.D.A.S., le C.I.A.S. de Liffré.

Semaine du goût (10 au 18 octobre 2010)

Les partenaires associés à cette manifestation ont été essentiellement les services de la commune, puisque, outre le Centre Culturel et le C.C.A.S., y ont participé l'A.L.S.H., le restaurant scolaire. Le C.I.A.S. (service

animation) a également été très partie prenante. Le C.C.A.S. s'est investi dans la recherche de l'exposition, des animateurs des conférences et de la documentation c'est-à-dire sur un volet éducation à la santé. Une exposition a été proposée du 10 au 24 octobre.

Une conférence tout publique s'est déroulée le 14 octobre. Le travail de mise en place de cette animation a commencé juste avant l'été ce qui a eu une incidence sur la préparation. Pour le C.C.A.S., l'effet indirect des recherches a été les contacts avec la maison du diabète qui pourrait aboutir à la venue du diabétobus à Liffré en 2011.

Économies d'énergie au quotidien

Suite à une proposition de pôle Solidarité d'E.D.F., une exposition sur les économies d'énergie au quotidien s'est déroulée la semaine du 22 novembre. L'objectif était de présenter les équipements économes et les comportements permettant de limiter les charges. Le public ciblé était prioritairement les élèves de CM1 et CM2; les deux écoles primaires sollicitées ont répondu favorablement, 8 des 9 classes concernées ont participé aux animations.

L'A.L.S.H., également contacté, a accepté de participer à une animation le mercredi matin avec deux groupes d'une dizaine d'enfants pour les adultes. Les Restos du cœur, les travailleurs sociaux du C.D.A.S., les bailleurs sociaux, le Point accueil emploi ont été informés de l'exposition et deux temps d'animation réservés aux adultes. Quant au C.C.A.S., il a invité par un courrier personnalisé une quinzaine de personnes. La mobilisation des adultes a été faible. Il est envisagé de renouveler cette animation dans deux ans. Il s'agit d'une animation gratuite pour le C.C.A.S.

Travail avec les services de la mairie

Les exemples ci-dessous illustrent l'indispensable partenariat avec les services de la mairie.

- Le lien régulier fait avec la direction des ressources humaines a permis de positionner deux personnes connues du C.C.A.S. sur des emplois communaux.
- Le soutien apporté par le service communication est indispensable dans la diffusion des informations et l'élaboration de supports
- La collaboration avec l'A.L.S.H pour permettre le départ d'enfants en séjour est bien instaurée et a favorisé le départ de 4 enfants en séjours l'été 2010
- Les services techniques nous ont aidés pour 3 déménagements.

Actions spécifiques en direction des personnes âgées

Le Kanata

Parallèlement à l'avancement des travaux, le C.C.A.S. a travaillé sur les modalités d'attribution des logements.

- Elaboration avec la commission extramunicipale du dossier de demande
- Organisation d'une réunion publique pour présenter la procédure de demande
- A partir de juin 2010, accueil des personnes faisant candidature ou souhaitant des informations complémentaires
- Constitution d'une commission d'attribution composée d'administrateurs du C.C.A.S. qui examine de manière anonyme les demandes. La commission s'est réunie 2 fois.
- Dossier relatif au marché pour l'installation des cuisines.

L'année 2011 verra l'installation des locataires dans les logements avec pour le C.C.A.S., la mise en place de la gestion locative, l'accompagnement des locataires et la participation à la mise en place des activités de la salle commune.

Collaboration avec le C.I.A.S

Les relations sont régulières.

Elles concernent les personnes qui bénéficient d'une aide à domicile (aide aux démarches administratives, mise en place d'un dispositif d'aide).

Des orientations vers les animations sont régulièrement proposées avec une participation financière du C.C.A.S. pour les personnes à faibles revenus.

Banquet des ainés, galettes des rois à l'EHPAD Saint Michel

> Banquet des aînés

305 personnes étaient présentes au banquet du 10 janvier 2010.

229 personnes ont assisté au spectacle « Madame Raymonde exagère »

C'est la première année où un spectacle était proposé en collaboration avec le Centre Culturel.

Suite à ce banquet, une enquête de satisfaction a été envoyée avec la proposition de participer à un groupe de réflexion pour la préparation du banquet 2011.

La grande majorité des personnes âgées ont apprécié le repas ; par contre elles ont été déçues par le spectacle.

Budget Banquet 2010

Dépenses : 15 100.55 € dont 2 748 € pour le spectacle

Recettes: 1 375 € (repas payants)

Dans le cadre des inscriptions du banquet 2011, qui ont eu lieu en décembre 2010, un appel aux dons a été lancé par le C.C.A.S. et a permis de recueillir 505 € de dons sur 2010.

Goûter à l'E.H.P.A.D. Saint Michel

Jusqu'en 2009, une distribution de colis gourmands pour les résidents de l'E.H.P.A.D. St Michel, se déroulait le matin même du banquet.

Le souhait de partager un réel temps de convivialité avec les résidents de l'E.H.P.A.D. a abouti à la proposition d'un goûter à l'E.H.P.A.D. Le C.C.A.S. fournit les galettes, les colis gourmands sont remis par les membres du C.A. du C.C.A.S.; l'E.H.P.A.D. gère, quant à lui, l'animation.

Accueil de stagiaires

Le C.C.A.S., comme beaucoup d'organismes est régulièrement sollicité pour des demandes de stages. En 2010, une stagiaire en Bac Pro services en milieu rural a été accueillie pour deux périodes de 15 jours. Une stagiaire en 3ème année d'assistant de service social est dans le service depuis fin octobre. Leurs présences ont contribuées largement au fonctionnement du service.

Les conditions d'accueil sont quant à elles très rudimentaires.

Budget du C.C.A.S. 2010

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Charges à caractère général : 30 178,32 € Charges de personnel : 81 076,81 € Autres charges : 46 059,19 €

(10 459 € d'aides financières et 35 000 € subvention C.I.A.S.)

Recettes

Subvention de la commune : $138\ 0000,00 \in$ Concessions funéraires : $2\ 086,14 \in$ Dons : $607,15 \in$

INVESTISSEMENT

Dépenses

Construction : 791 935,25 €
Prestations remboursables : 3 570,92 €

Recettes

Emprunts : 682 010,00 € Prestations remboursables : 1 330,92 €

Annexe

Chiffres de connaissance de la population de Liffré au 01/09/02010

Population 2007

Population totale : 6 611 Nombre de ménages : 2 523

	NOMBRES DE MENAGES			POPULATION DES MENAGES		
	2007	0/0	1999	0/0	2007	1999
Ensemble	2 523	100 ,0	2 224	100		6 276
Ménages d'une personne	599	23,7	420	18,9	599	420
- hommes seuls	260	10,3	188	8,5	260	188
- femmes seules	339	13,4	232	10,4	339	232
Autres ménages sans famille (Colocation)	65	2,6	40	1,8	192	84
Ménages avec famille(s)	1 859	73,7	1 764	79,3	5 724	5 772
dont la famille principale est :						
- un couple sans enfant	661	26,2	572	25,7	1 358	1 168
- un couple avec enfant(s)	1 014	40,2	1 076	48,4	3 924	4 300
- une famille monoparentale	184	7,3	116	5,2	443	304

A signaler une augmentation des ménages d'une personne entre 1999 et 2007 de 5%. Les ménages composés d'un homme seul se situent dans la tranche d'âge entre 20 et 54 ans. Par contre les ménages d'une femme seule sont compris dans la tranche d'âge de 65 à 80 ans et plus.

Les couples avec un enfant sont en progression mais il y a une baisse des familles avec deux, trois, quatre enfants et plus.

Les familles monoparentales ont également augmenté.

Nombre d'enfants par tranche d'âge

romere e eminine pur transente e age			
Enfants de moins de 3 ans	253		
De 3 à 5 ans	245		
De 6 à 10 ans	446		
De 11 à 17 ans	741		
Total	1 685		

Le nombre d'enfants de moins de 15 ans vivant dans une famille mono parentale est de 117, et celui de 15 à 19 ans est de 67.

Revenus 2008

Direction générale des impôts

Le revenu médian à Liffré 20 157 €
Le revenu médian du département 18 437 €
Le revenu médian de la région 17 732 €
Le revenu médian national (province) 18 332 €

Nombre de foyers fiscaux	3 417
Nombre de ménages fiscaux	2 594

2 085 foyers imposés soit 61 % 1 332 foyers non imposés soit 39 %

16,80 % des foyers fiscaux (574) ont un revenu annuel de 0 à 9 400 € 312 ont des salaires ou traitements

205 ont une retraite ou pension

6,3 % des foyers fiscaux (225) ont un revenu annuel **de 9 401 € à 11 250 €** 147 ont un salaire ou traitement

78 ont une retraite ou pension

6,60 % des foyers fiscaux (229) ont un revenu annuel de 11 251 € à 13 150 €

172 ont un salaires ou traitement

57 ont une retraite ou pension

Les revenus salariés représentent 71,2 % des revenus déclarés

Les pensions et retraites représentent 19,1 %

Les revenus des professions non-salariés représentent 4,2 %

Les autres revenus représentent 5,5 %

Logements

2 640 résidences principales en 2007 (Source INSEE)

Maisons	Appartements		
2 207	421 (chiffre en hausse)		

Statut d'occupation

1 695 propriétaires soit 67,2 % (au niveau départemental 59.6 %)

783 locataires soit 31 % dont 256 en habitat public (10,2%) (Gérés par des bailleurs sociaux).

Habitat public

Répartition des logements par bailleurs

Bailleurs	Nombre de logements		
Habitat 35	135		
Espacil	40		
Aiguillon	40		
Archipel Habitat	45		

Taille des logements publics

Type 1	3
Type 2	76
Type 3	95
Type 4	54
Type 5	19

Type de logements publics

Maisons	Appartements		
101	154		

38 nouveaux logements seront livrés en 2011 :

15 au parc des étangs : 8 en appartements, 7 en pavillons
23 à la Guérinais : 6 en appartements, 17 en pavillons

Taille des ménages occupants les logements publics

	1 personne	2 personnes	3 personnes	4 personnes	5 personnes	6 personnes et +
Maison	37	29	12	16	4	4
Appartement	67	45	28	9	6	0

SUBVENTION AU BUDGET DU C.C.A.S. POUR 2011

Madame GUEGUEN, adjointe aux affaires sociales, informe l'assemblée communale que le Conseil d'Administration du CCAS, dans sa séance du 26 février 2011 a débattu des orientations suivantes pour l'année 2011 :

Les orientations en fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement devront tenir compte de plusieurs éléments:

- L'évolution de la charge de travail du C.C.A.S. en 2010 (quasiment doublement du nombre de personnes reçues) nous amène à proposer le renforcement de l'équipe par agent à mi-temps qui permettrait de décharger le poste d'accueil d'une partie des tâches administratives, de comptabilité ainsi que de l'accueil physique et téléphonique. Ce poste d'accueil pourrait ainsi évoluer vers un réel poste d'assistante auprès de la responsable.
 - Ce mi-temps pourrait être une mise à disposition d'un personnel municipal afin de permettre le recrutement d'un temps plein, mi-temps mairie, mi-temps C.C.A.S.
- La prise en compte de la livraison des logements du Kanata et des charges de fonctionnement liées à ces logements (entretien des espaces communs, maintenance des équipements, assurance etc...).
- La prise en charge des intérêts des emprunts contractés.
- Faire face aux actions qui sont proposés pour 2011.

Il s'agit soit d'actions à poursuivre, soit de nouvelles actions à mettre en place :

Actions à poursuivre

- Maintien des aides facultatives et de l'accompagnement des situations difficiles en lien avec les partenaires.
- Comité Consultatif : il devrait se réunir au rythme d'une séance de travail toutes les 6 semaines, avec comme axe principal de travail une réflexion sur le logement.
- Accès sport, loisirs, culture avec une évaluation du nouveau dispositif pour un éventuel réajustement.
- Projet Le Kanata: l'attribution des logements sur la base des critères définis par la commission extramunicipale, organisation du fonctionnement de la salle d'animation autour de projets réfléchis avec l'E.H.P.A.D, le C.I.A.S. et des associations liffréennes (Club de l'Amitié, A.F.R., Amicale laïque). Réflexion sur un outil d'évaluation du dispositif.
- Travail sur l'attribution des aides financières : ce travail a été présenté à un groupe d'usagers du C.C.A.S. afin d'avoir leur ressenti et de mettre en évidence ce que pourrait être la spécificité du C.C.A.S. en matière d'aides financières.
- Semaine du goût : le succès rencontré par cette opération en 2010 nous amène à proposer d'installer cette semaine comme un rituel dans notre commune permettant d'aborder les problèmes de santé liés à l'alimentation, l'éducation du goût etc...
- En 2011, il sera proposé de faire venir le Diabétobus à Liffré pour faire écho à toutes les questions qui ont été posées notamment par les personnes âgées confrontées à ce problème lors de la dernière conférence.
- Semaine bleue : dans le même souhait de continuité, il sera proposé de continuer la collaboration avec le C.I.A.S. sur ce temps fort prévu chaque année en octobre.

- Après la démarche engagée auprès d'Archipel Habitat pour les locataires des 72 et 74 rue de Fougères, il est proposé de poursuivre cette démarche auprès des autres bailleurs sociaux après une rencontre avec chaque locataire (Quartier du Chêne Micault et de Maurice Ravel).
- Le soutien à Vivre Chez Soi pour son activité de portage de repas à domicile et au C.I.A.S. pour son activité « Animation » qui concerne encore majoritairement des personnes âgées liffréennes sera maintenu.

Actions nouvelles

- Suite au constat fait sur l'origine des difficultés financières rencontrées par les ménages, une animation portera sur les crédits à la consommation.
- Une autre piste de travail concernerait la mise en place d'une information en direction des bailleurs privés sur l'amélioration du logement et leurs droits et obligations, en partenariat avec le C.D.A.S.
- Un projet de jumelage est en cours de réflexion. Le C.C.A.S. serait porteur de ce jumelage dans la mesure où un travail en lien avec l'action sociale de Piéla pourrait être réalisé et plus précisément en partenariat avec un groupe de femmes.

Les orientations en investissement

Elles concernent la fin du paiement des logements du Kanata et l'acquisition des cuisines.

Il faut également prévoir l'équipement d'un bureau pour le demi-poste supplémentaire : bureau plus équipement informatique.

Il est aussi envisagé de changer le photocopieur pour un équipement plus performant : photocopieur connecté permettant l'impression, la scannérisation et l'envoi de fax.

Pour gérer la gestion des logements du Kanata, il est aussi envisagé l'acquisition d'un logiciel (200 euros).

• Le Centre Social Communal : une expertise du bâtiment a été faite afin de savoir si les étages pouvaient être aménagés. Les conclusions révèlent que le bâtiment n'a pas la capacité de supporter l'aménagement des étages dans sa structure actuelle sauf travaux importants. Le projet, à terme, est que le C.C.A.S. reste dans les locaux et que l'association « Vivre chez soi » rejoigne le C.I.A.S., ce qui permettra au C.C.A.S. de disposer de tout le rez-de-chaussée.

Afin de faire face à ces dépenses, il vous est proposé d'allouer une subvention de fonctionnement de 175 067 € pour l'exercice 2011.

Cette somme sera imputée à l'article 65716 du budget principal.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ALLOUE** au C.C.A.S. une subvention d'un montant de 175 067 € pour l'exercice 2011 qui sera imputée à l'article 65716 du budget principal.

ACCÈS AUX SPECTACLES - SAISON CULTURELLE 2010-2011 –

Madame THESSIER, adjointe à la culture, expose le rapport suivant :

« Afin d'accroître les possibilités d'accès aux spectacles du centre culturel et de renforcer la communication sur les spectacles, il est proposé d'accepter les cartes Cézam et le paiement des droits d'entrée par des chèques culture.

CARTE CEZAM

L'association Inter-Comités d'Entreprises a été créée en 1998 par des élus de comités d'entreprise et des représentants de salariés dans le but de mutualiser les moyens et de faire jouer concrètement la solidarité entre comités d'entreprise dotés de moyens importants et d'autres plus modestes, la finalité étant l'accès au plus grand nombre de salariés à des prestations sociales et culturelles dans des conditions similaires, quelque soit la taille de leur entreprise.

Il est proposé que les adhérents de l'association OIS CEZAM bénéficient du tarif réduit du centre culturel sur présentation de leur carte inter CE.

CHÈQUES CULTURE

Les Chèques Culture du groupe Chèque Déjeuner, qui commercialise également les chèques lire et les chèques disque, représentent une offre exclusive en matière de promotion de la culture envers les salariés par l'intermédiaire des comités d'entreprise. Il est à noter que les Chèques Culture sont vendus actuellement par plus de 3 500 partenaires culturels partout en France, plus de 410 espaces billetterie pour 40 000 événements-spectacles, et des sites Internet partenaires (Agendaspectacles.com, Digitick.com, sortirmoinscher.com...).

Il est proposé d'accepter les Chèques Culture pour le paiement des billets de spectacle et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante ».

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur cette proposition.

LICENCE DE SPECTACLES N° 2 POUR LA DIRECTRICE DU CENTRE CULTUREL

Madame THESSIER, adjointe à la culture, expose le rapport suivant :

« Madame Sylvie JUPIN est titulaire des licences d'entrepreneur de spectacle catégories 1 et 3 (numéros 1-1036911 et 2-1036912) au titre de la ville de Liffré pour l'exploitation de la salle de spectacles et la diffusion des spectacles et concerts.

Afin d'accueillir des compagnies professionnelles en vue d'actions culturelles, de coproductions de spectacles et de pouvoir leur proposer des résidences d'artistes sur le territoire, il est obligatoire de disposer de la licence d'entrepreneur de spectacle de catégorie 2.

Il est proposé de faire la demande de cette licence auprès de la DRAC de Bretagne lors d'une prochaine commission.

Cette licence est nominative et sera au nom de Madame Sylvie JUPIN, Directrice du service culturel ».

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur cette proposition.

ELECTIONS CANTONALES DES 20 ET 27 MARS 2011 – CRÉATION DE POSTES D'AGENTS VACATAIRES CHARGES DE LA MISE SOUS PLI DE LA PROPAGANDE ELECTORALE ET FIXATION DE LEUR RÉMUNÉRATION

Monsieur le Maire informe l'assemblée communale que par lettre en date du 26 décembre 2010, Monsieur le Préfet nous a informés que les communes sièges de commissions de propagande devront recruter le personnel nécessaire de façon que les documents électoraux soient adressés au plus tard le 16 mars 2011 pour le premier tour et le 24 mars 2011 pour le second tour.

S'agissant d'une mission exercée au nom de l'Etat, une dotation sera versée à la commune en fonction du nombre d'électeurs inscrits dans les communes du canton (Liffré, Thorigné-Fouillard, La Bouëxière, Ercéprès-Liffré, Saint-Sulpice-la-forêt, Chasné-sur-Illet, Livré-sur-Changeon et Dourdain). Son montant ne sera connu qu'à l'issue du scrutin.

En référence aux dernières élections cantonales de 2008, M. le Préfet mentionne que le montant par électeur devrait être de l'ordre de 0,38 € par électeur pour le premier tour et de 0,14 € pour le second tour. Le montant définitif ne pouvant être connu qu'à l'issue du scrutin.

Il convient de créer les postes de vacataires et de fixer les conditions de la rémunération de ces agents.

a) <u>le nombre de postes</u>

En 2006, afin de créer les postes, nous comptions qu'une personne pouvait mettre sous pli 300 enveloppes par demi-journée. Sur cette base qu'il est proposé de créer 45 postes de vacataires, au maximum.

b) <u>la rémunération</u>

Le choix est laissé aux communes de fixer la rémunération des vacataires recrutés pour les opérations de diffusion de la propagande électorale.

La collectivité étant en charge de l'organisation de ces élections pour l'ensemble des communes précitées afin de faire face aux frais annexes inhérents à cette organisation (recrutement, mise sous pli, rémunération, logistique, maintenance), il est proposé de fixer le montant des vacations comme suit :

Mise sous pli pour le premier tour : 0,27 € par enveloppe Mise sous pli pour le second tour : 0,11 € par enveloppe

Le montant de ces vacations est soumis à contributions patronales et cotisations sociales. Le montant des dépenses correspondantes figurera au chapitre Frais de personnel du budget communal 2011. La dotation versée par l'Etat sera inscrite à l'article 74718 du budget communal.

Cette question a été soumise à la commission Personnel lors de sa séance du 14 février dernier.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur cette proposition.

OCTROI DE L'INDEMNITÉ D'EXERCICE DE MISSIONS DES PRÉFECTURES AUX AGENTS AYANT ASSURE LE REMPLACEMENT DE COLLEGUES ABSENTS

Monsieur le Maire informe propose à l'assemblée de se prononcer sur la possibilité d'étendre l'octroi de l'indemnité aux agents de catégorie C devant assurer le remplacement de collègues de catégorie B absents pour une période de longue durée.

Afin de compenser les sujétions particulières indues par ces remplacements il vous est proposé de verser l'indemnité d'exercice de missions des préfectures de la façon suivante :

Le montant de l'indemnité sera attribué, par arrêté individuel, au regard des montants de référence fixés par arrêté ministériel du 26 décembre 1997. Ce montant sera affecté d'un coefficient multiplicateur d'un montant maximum de 3.

L'indemnité sera révisée en fonction de l'évolution des indemnités régies par les textes de référence prévus par le décret.

Cette prime sera versée mensuellement aux intéressés.

Cette prime sera proratisée en fonction du nombre de jours d'absence de l'agent.

Il est proposé une prise d'effet à compter du début des arrêts maladie des personnes remplacées et au plus tôt au 1er octobre 2010.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2^{ème} CLASSE A TEMPS NON COMPLET DE 32,50 h/35^{ème} CHARGE DE L'ENTRETIEN DES BATIMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire expose le rapport suivant :

« Afin de procéder à la nomination stagiaire d'un agent d'entretien actuellement contractuel, il vous est demandé de procéder à la création d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe.

Il vous est proposé de créer un poste à temps non complet, de 32 h30 par semaine.

Ce poste est un poste d'agent polyvalent, par conséquent la personne occupant ce poste est susceptible d'être affectée dans plusieurs bâtiments.

Ses lieux principaux d'affectation étant les lieux suivants :

- Ecole de musique
- CIAS
- Bureau de l'opposition
- Centre Technique
- Campus

Nous vous proposons une prise d'effet au 1er avril 2011 ».

FOURNITURE ET POSE D'ÉQUIPEMENTS POUR LE TERRAIN DE FOOTBALL PIERRE ROUZEL

Madame BOURCIER, 1ère adjointe, expose le rapport suivant :

« Le présent rapport a pour objet de vous présenter la fourniture la pose d'équipements pour le terrain de football Pierre Rouzel.

I. Objectifs et contenu des travaux

La construction de la salle Paul Davené est accompagnée d'une requalification du site.

La présence de vestiaires accessibles pour la pratique du football permettra une utilisation accrue des terrains extérieurs.

Le terrain a été remis en état durant l'hiver 2010 – 2011. Il est proposé de finaliser cette opération par la fourniture et la pose de matériels :

- 2 buts de football à 11 complets (buts en aluminium, filets...);
- 2 buts de football à 7 rabattables;
- Mains courantes avec treillis soudés en RAL 9010 blanc (370 ml) avec entraxe de 2,50 m, portail de 4 m et 2 portillons d'1 mètre ;
- Filets pare-ballons avec les poteaux (80 mm) d'une hauteur de 6 mètres, avec poteaux de départs de □ 100mm mini, poteaux intermédiaires de 90 mm et tout appareillage nécessaire à la fixation...
- 2 abris pour les joueurs de 3 ml avec protections arrière et latérales en polycarbonate

+ EN OPTION

• 2 abris « officiels »

II. <u>Procédure de passation des marchés</u>

Les travaux seront réalisés en lot unique. Le marché sera passé selon la procédure adaptée.

III. Montants des aménagements

L'enveloppe budgétaire est de 50 000 €TTC

IV. Calendrier prévisionnel

Il est proposé le calendrier suivant :

• Lancement de la consultation : début mars 2011

• Notification des marchés : avril 2011

• Démarrage des travaux : avril - mai 2011

• Durée maximale des travaux : 2 mois

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le dossier de consultation des entreprises,
- APPROUVE le mode de dévolution des marchés,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché et toutes les pièces s'y référent,
- AUTORISE Monsieur le Maire à demander des subventions éventuelles.

DÉLÉGATION DONNÉE AU MAIRE

Monsieur le Maire informe l'assemblée communale que, depuis la réunion du Conseil Municipal du 28 janvier 2011, il a pris les décisions suivantes au titre de la délégation qui lui a été confiée par délibération du 27 mars 2008 et conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

I – <u>Déclaration d'intentions d'aliéner : Non-exercice du droit de préemption sur les parcelles suivantes</u> :

- Section AR n° 108 sis « 2 rue Jean Moulin » et appartenant à Monsieur et Madame BERTRAND.
- Section AL n° 550, 553, 615 et 623 sis «Impasse Robert Surcouf» et appartenant aux consorts PROVOST.
- Section B n° 1407 sis « 12 rue Jean-Paul Sartre » et appartenant à la société LAMOTTE.
- Section AJ n° 1133 et 1135 sis « 43 rue de Fougères » et appartenant à Monsieur BEASSE et Madame GRANDMENIL.
- Section AJ n° 616 sis « 8 rue du Commandant Charcot » et appartenant à Monsieur et Madame PICARD Nicolas
- Section AR n° 63 sis « 4 rue de la Source » et appartenant à Monsieur et Madame GALLE Jean-Luc.

II - Marchés passés par délégation

1/ Décision 11.005 : <u>Avenant n°1 au marché passé avec l'entreprise LBS CARRELAGE pour la construction d'un espace jeunes</u>

Monsieur le Maire a signé l'avenant n°1 au marché n°09.023 passé avec l'entreprise LBS CARRELAGE pour les travaux prévus au lot 10 « Revêtements de sol, faïence » pour la construction d'un espace jeunes à Liffré.

Les modifications concernent la suppression du carrelage initialement prévu dans l'entrée/dégagement/hall/espace bar et son remplacement par la fourniture et la pose de 180 m² de parquet.

Le montant des travaux en moins-value est fixé à la somme suivante : - 4 696,10 €HT soit - 5 616,54 €TTC. Le nouveau montant du marché, avenant 1 compris, est de 64 475,05 €HT soit 77 112,16 €TTC.

La diminution financière du marché étant - 6,79 %, l'avenant n'a pas été soumis à l'avis de la commission d'appel d'offres.

Cet avenant a été signé le 28 janvier 2011 suite à la décision n°11.005 prise le 11 janvier 2011.

2/ Décision n°11.018 : <u>Avenant n°1 au marché passé avec l'entreprise CCL LUCIEN pour la construction d'un espace jeunes</u>

Monsieur le Maire a signé l'avenant n°1 au marché n°09.015 passé avec l'entreprise CCL LUCIEN pour les travaux prévus au lot 2 « Charpente » pour la construction d'un espace jeunes à Liffré.

Les modifications concernent la fourniture et la pose de claustras sur la clôture et la diminution de la longueur de pare-vue.

Le montant des travaux supplémentaires s'élève à 2 700,16 €HT soit 3 229,39 €TTC. Le nouveau montant du marché, avenant 1 compris, est de 57 323,84 €HT soit 68 559,31 €TTC. L'augmentation financière du marché est donc de 4,94 %. Celle-ci étant inférieure à 5 %, l'avenant n'a pas été soumis à l'avis de la commission d'appel d'offres.

Cet avenant a été signé le 11 février 2011 suite à la décision n°11.018 prise le 3 février 2011.

III - Location de salles

1/ Décision nº 11.020 en date du 4 mars 2011.

En séance du Conseil Municipal du 21 décembre 2010, la délibération n° 10.310 relative à la fixation des tarifs de location de salles a donné « autorisation à Monsieur le Maire, en application de la délégation de l'article L 2122-22 du C.G.C.T, pour adapter les tarifs d'utilisation de l'ensemble des équipements de la ville, sous réserve que le Conseil Municipal en soit informé lors de la séance suivante la date de la décision de fixation de tarifs. Cette délégation vise à répondre aux sollicitations que nous recevons pour utiliser nos équipements en dehors du temps d'utilisation par les scolaires ou le monde associatif local. »

Dans ce cadre, je vous informe que suite à la demande de salle pour la mise en place d'une formation par la société AQUATIRIS les 9, 10 et 11 mars dernier, j'ai fixé le tarif de location de la salle Hélène Boucher (espace intergénérations) à 60 € la journée (amplitude horaire de 8h30 à 18h00) avec un supplément forfaitaire de location de vidéoprojecteur de 5 € pour la durée de la formation.

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de ces informations.